

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 28 JANVIER 2008

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 18 janvier 2008, accompagnée d'un ordre du jour comportant 73 objets

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 44 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, ~~M. BAILLY~~, M. COLLETTE, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, M. TOUBEAU, Conseillers et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

M. DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, avec votre autorisation, nous allons entamer nos travaux. Nous n'avons pas d'excuses ; en revanche les points 2 -7), le point 7), le point 69 g-6) sont remis. Le procès-verbal est comme à l'accoutumée sur la table, bien entendu, vous en avez fait une lecture attentive, en l'absence de remarques d'ici la fin du Conseil communal, ce procès-verbal sera approuvé. Par ailleurs, ne vous étonnez pas si à un moment donné, Mme HOUDART poursuivra le Conseil et le présidera, je me dois, à mon grand regret puisque je ne serai pas là, rejoindre quelques collègues à Bruxelles pour 20 heures et Mme HOUDART présidera alors la séance.

1^{er} objet : Intercommunale ITRADEC. Assemblée générale du 28.01.2008. Ordre du jour. Secr.Com. CI2008 Itradec/AG01/JYD

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame que je félicite. Et nous nous réjouissons de vous revoir.

Mme MOUCHERON, Conseillère : Je vous remercie, c'est gentil !

M. DI RUPO, Bourgmestre : Maintenant, pour le reste, on va entendre ce que vous allez dire, je vous en prie.

Mme MOUCHERON, Conseillère : Il va sans dire que nous soutenons la mission que devrait remplir Itradec, préserver le milieu naturel est le principe fondamental de cette

intercommunale qui a opté pour des techniques modernes de prétraitement et de traitement des ordures ménagères. L'action d'Itradec doit être tournée vers la protection de l'environnement et le respect du cadre de vie des générations futures, ce que nous ne pouvons qu'encourager bien évidemment. Cependant, aujourd'hui, il est important de constater que l'installation a déjà coûté très cher. Il est donc grand temps que l'outil fonctionne enfin correctement. S'il existe encore un problème avec le résidu du compostage, les cimenteries peuvent efficacement prendre en charge en le valorisant énergétiquement ce que l'on appelle communément le fluff. Mais pour cela encore faut-il d'une part que ce fluff corresponde à un cahier des charges précis, l'enlèvement du chlore qui pose problème aujourd'hui et d'autre part, que des garanties de pérennité puissent être offertes quant à l'approvisionnement des utilisateurs du fluff. Pour éviter que le citoyen ne doive rajouter de ses deniers, nous souhaitons qu'une solution crédible, économique et rentable soit trouvée pour que l'on cesse d'investir à fond perdu dans cet outil qui aurait déjà dû être un modèle depuis longtemps. Si l'installation d'un sécheur-broyeur rentre dans ces conditions et peut évidemment permettre à Itradec d'enfin fonctionner correctement alors nous accorderons une dernière chance, je vous pose la question, à Itradec et nous soutiendrons cet investissement.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. VISEUR, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Effectivement, c'est important ce point, c'est le plan stratégique pour l'année prochaine d'une intercommunale qui est pour le moment dans une certaine difficulté. Je veux d'abord dire avec force que nous soutenons Itradec et que nous soutenons le processus de biométhanisation. Il n'y a aucun problème avec cela. Mais, nous ne pouvons pas accepter un plan stratégique qui évoque comme un scénario bis c'est-à-dire bien sûr ce n'est pas la préférence qui est donnée mais il y a quand même un scénario bis qui est prévu et qui consisterait à envoyer les ordures ménagères brutes à l'incinérateur, c'est-à-dire de retourner chez Ipalle, sans tri, on brûlerait directement les ordures ménagères, c'est-à-dire qu'on ferait un bond en arrière de 10 ou 20 ans et cela, cela n'est pas acceptable, nous ne pouvons pas le soutenir. Le problème avec Itradec c'est que pour gérer une filière des déchets, il y a un amont et il y a un aval, c'est-à-dire qu'il faudrait une collecte sélective en amont, une collecte sélective non pas seulement dans les parcs à conteneurs mais aussi en porte à porte de façon à ce que le tri ensuite soit beaucoup plus efficace et les produits beaucoup mieux valorisés parce que le digestat qui sort des grandes tours actuellement n'est pas reconnu pour être mis en horticulture ni en agriculture parce qu'il n'est pas

issu d'une collecte sélective. S'il l'était, on pourrait valoriser ce produit beaucoup mieux. Donc, il faut un amont qui est la collecte sélective et il faut un aval qui est la valorisation de ce qui sort après le tri. Pour le moment, plus ou moins 70% de ce que l'on a trié retourne en décharge, c'est une aberration alors on a mis la charrue avant les bœufs, on a mis au milieu l'outil mais sans avoir organisé correctement ni l'amont, ni l'aval et on se retrouve maintenant assez coincés. Donc, nous allons nous abstenir parce que, effectivement, on soutient la biométhanisation mais nous demandons avec insistance pour que ce soit toute la filière qui soit envisagée et que l'on corrige ce qui ne se passe pas bien au niveau de la collecte et au niveau de l'élimination. Bien sûr, cela dépend de plusieurs intercommunales, nous n'avons jamais été contre le fait de les réunir et de les fondre mais à condition bien sûr que cela ne soit pas pour retourner, comme cela avait été évoqué à un certain moment, purement et simplement à l'incinération des ordures brutes.

M. DARVILLE, Echevin : Voilà, j'aimerais dire aussi bien au CdH qu'à Ecolo que la priorité d'Itradec, c'est la pérennité de l'entreprise, c'est d'abord la solution qui a été retenue au sein du Comité de gestion et du Conseil d'Administration et vous en êtes, M. VISEUR donc vous le savez bien. J'aimerais donc dire au CdH que contrairement à ce qu'ils disent, la biométhanisation marche bien, elle marche très bien et la production de gaz est là, telle qu'annoncée et avec les proportions annoncées dans le cahier des charges de construction et de réception de cette unité de biométhanisation. Donc, la biométhanisation marche et c'est une usine qui marche très bien. La seule problématique, comme vous l'avez souligné, c'est l'évacuation du fluff. Pourquoi est-ce une problématique ? Pas parce que M. VISEUR comme vous le dites, on a oublié de traiter cette problématique non dès la conception de cette usine, il était convenu avec les cimentiers et il y avait des accords écrits, que le fluff serait valorisé au sein des fours de cimenteries. Ces conventions n'ont jamais été respectées par les cimentiers. Aujourd'hui, nous rediscutons avec les cimentiers et ils se sont engagés formellement auprès de la Région Wallonne et auprès de toutes les instances qui traitent les déchets au niveau wallon de faire un essai, de partir sur un essai de 10.000 tonnes pour aller progressivement vers la gestion de 30.000 tonnes de fluff. Pour cela, ils demandent un cahier des charges assez précis dans le fluff ; donc il faut faire deux choses :

1) diminuer cette humidité qui est trop importante. Ils demandent une humidité inférieure à 15% ; le nouveau procédé qui va être mis en route avec cet investissement d'un million d'euros qu'ils demandent, va amener le taux d'humidité là où les

cimentiers le veulent. Donc, cela c'est déjà une très bonne nouvelle et le deuxième problème à résoudre, c'est donc le niveau de chlore qu'il faut abaisser. Pour cela, il faut une meilleure sélection dans le tri et là aussi, avec parallèlement à l'installation de la nouvelle unité à base de chaux pour sécher le fluff, ils sont en train de travailler pour éliminer autant que faire se peut, tous les plastics qui se trouvent dans nos sacs poubelles actuellement. Donc, voilà je crois que le problème est assez technique, il est traité vraiment à sa base avec tous les techniciens et toutes les compétences requises qu'il faut autour de ce projet, il a même été proposé en Conseil d'Administration d'associer la Faculté Polytechnique pour qu'on ait un soutien scientifique dans ce développement.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. Eclairés que nous sommes, nous devons décider deux choses. Donc,

a) le plan stratégique.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, DUQUENNE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TOUBEAU, DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE

b) le budget 2008

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

2^e objet : POLICE – CIRCULATION

1) Mons – rue Léon Navez – Abrogation d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/466

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

2) Jemappes - rue Tournante – Abrogation d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/J/140

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

- 3) Cibly – Place de Cibly. Instauration d'un emplacement pour personne à mobilité réduite et réglementation du stationnement. GEP 6002/Ci/13

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^e annexe

- 4) Ghlin, rue Devaux – Abrogation d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/GH/23

ADOPTÉ à l'unanimité – 5^e annexe

- 5) Hyon – Chaussée de Maubeuge – Instauration d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/HY/26

ADOPTÉ à l'unanimité – 6^e annexe

- 6) Mons – Allée des Bouleaux – Instauration de deux emplacements pour personnes à mobilité réduite. GEP 6002/389

ADOPTÉS à l'unanimité – 7^e et 8^e annexes

- 7) Flénu – Avenue du Champ de Bataille – Instauration d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/FL/22

REMIS

- 8) Jemappes – rue Piedsente du Moulin – Instauration d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/J/107

ADOPTÉ à l'unanimité – 9^e annexe

- 9) Cuesmes – rue de Cibly – Instauration de deux emplacements pour personnes à mobilité réduite. GEP 6002/C/22

ADOPTÉS à l'unanimité – 10^e et 11^e annexes

- 10) Havré – rue Georges Mabile. Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/HAV/50

ADOPTÉ à l'unanimité – 12^e annexe

- 11) Jemappes – rue des laminoirs – site de Mons-Aréna. Création d'emplacements pour personnes à mobilité réduite. GEP 6002/J/79

ADOPTÉ à l'unanimité – 13^e annexe

- 12) Mons, rue du Béguinage – Création d'un passage pour piétons. GEP 6002/24

ADOPTÉ à l'unanimité – 14^e annexe

13) Flénu. Rue Sainte Félicité – Réglementation de la circulation et du stationnement.
GEP 6002/FL/145

ADOPTÉ à l'unanimité– 15^e annexe

14) Harveng – rue de la Roche – Réglementation du stationnement. GEP
6002/HARV/14

ADOPTÉ à l'unanimité– 16^e annexe

15) Cuesmes, rue Ferrer – Réglementation du stationnement. GEP 6002/C/36

ADOPTÉ à l'unanimité– 17^e annexe

16) Havré, rues S. Allende, de Saint Symphorien, G. Mabile et du Cimetière –
Réglementation de la circulation. GEP 6002/HAV/OD

ADOPTÉ à l'unanimité– 18^e annexe

17) Mons – avenue de l'Hôpital – Réglementation du stationnement. GEP 6002/189

ADOPTÉ à l'unanimité– 19^e annexe

18) Flénu, rue des Trois Hurées – Réglementation du stationnement. GEP 6002/FL/143

ADOPTÉ à l'unanimité– 20^e annexe

19) Mons, rue Victor Dejardin – Réglementation du stationnement. GEP 6002/204

ADOPTÉ à l'unanimité– 21^e annexe

20) Saint-Symphorien – Place de Saint-Symphorien – Réglementation du stationnement.
GEP 6002/SS/15

ADOPTÉ à l'unanimité– 22^e annexe

21) Cuesmes, rue de la Liberté – Réglementation du stationnement. GEP 6002/C/54

ADOPTÉ à l'unanimité– 23^e annexe

22) Mons, rue de Nimy – Réglementation de la circulation des véhicules dont la
longueur est supérieure à 12 mètres. GEP 6002/263

ADOPTÉ à l'unanimité– 24^e annexe

23) Mons, Chemin de l'Inquiétude et Avenue des Bassins. Réglementation de la
circulation. GEP 6002/198

ADOPTÉ à l'unanimité– 25^e annexe

24)Mons, rue Notre-Dame. Réglementation du stationnement. GEP 6002/265

ADOPTÉ à l'unanimité– 26^e annexe

25)Mons, Place Léopold – Réglementation du stationnement « VOITURES PARTAGEES » GEP 6002/217/Cambio

ADOPTÉ à l'unanimité– 27^e annexe

26)Mons, rue des Gailliers – Création d'un passage pour piétons. GEP 6002/167

ADOPTÉ à l'unanimité– 28^e annexe

27)Ghlin, ruelle Criez – Réglementation du stationnement. GEP 6002/GH/105

ADOPTÉ à l'unanimité– 29^e annexe

28)Cuesmes – Voie de Wasmes – Réglementation du stationnement. GEP 6002/C/91

ADOPTÉ à l'unanimité– 30^e annexe

29)Hyon – rue Houzeau – Réglementation de la circulation. GEP 6002/HY/21

M. COLLETTE, Conseiller : Il est question ce soir pour le tronçon de la rue Houzeau partant du carrefour de cette rue avec la rue Caporal Trésignies, jusqu'à la rue des Canadiens, de la mettre en circulation locale. On nous explique qu'en réalité elle est bien trop étroite et que de toute façon il n'y a que 5 maisons qui ont été d'ailleurs récemment ou plus ou moins récemment construites sur le bord de cette rue. Donc, cela me pose un problème et je l'avais évoqué en d'autres lieux, qui est un problème d'aménagement du territoire. En fait, depuis quelques années, tout en faisant référence à un PCA d'Hyon assez ancien pour le côté gauche en descendant, on exige des maîtres d'ouvrage qui construisent des maisons neuves à la rue Houzeau dans la descente vers la rue des Canadiens de laisser un espace de jardin côté rue relativement important. Pourquoi ? Mais en réalité, pour réaliser une voirie correcte. En fait, la Ville de Mons autorise et délivre des permis de bâtir le long de la rue Houzeau alors que manifestement cette rue n'est pas une voirie susceptible de recevoir des constructions de part et d'autre. Autrement dit, cette voirie devrait être mise au gabarit normal d'une voirie résidentielle, c'est-à-dire minimum 6 mètres de chaussée alors que la chaussée n'est que de 3 mètres. Et il y a des riverains qui nonobstant l'obligation de recul de leur construction, sont très à cheval sur les droits de propriété qu'ils ont sur ce qui devrait servir à l'élargissement de la voirie. Certains mettent des clôtures, certains mettent des

cailloux en pierre pour éviter que l'on passe sur leur sacro-sainte propriété. J'estime que la mise en circulation locale de cette voirie est un peu une mise au frigo de cette question d'un aménagement de voirie qui doit manifestement être complétée. Je ne vois pas pourquoi on mettrait en circulation locale une rue qui a une vocation résidentielle et sur laquelle il reste encore des espaces à construire de part et d'autre. D'ailleurs, assez curieusement, les derniers maîtres d'ouvrage qui ont construit à gauche en descendant, ont été obligés de s'aligner par rapport à l'ancien PCA qui est toujours en vigueur, côté gauche et de construire leurs maisons en oblique par rapport à la chaussée, c'est complètement ridicule, cela n'a absolument aucun sens, on dit le règlement urbanistique est le règlement urbanistique, il faut absolument qu'on trouve une solution pour créer un nouvel alignement à cette voirie et exproprier les avants de propriétés pour ramener la voirie à un gabarit normal et dorénavant ne pas permettre la construction en deçà de cette limite d'une voirie normale. Dans ces conditions, étant donné qu'il y a une équivoque, une ambiguïté dans le statut de cette rue, nous nous abstenons sur la proposition de mise en circulation locale mais je demande que le Collège fasse un rapport sur ses intentions de créer une véritable voirie résidentielle à cet endroit. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, merci. Je suggère ceci, c'est que nous reportions le point, que je demande au service d'examiner ce que vous venez d'indiquer et alors peut-être tenir une réunion citoyenne le 28 février. Comme cela, on va un peu discuter de tout cela en permettant à tout un chacun de faire valoir son point de vue.

REMIS

30) Mons, Place du Marché aux Poissons. Réglementation du stationnement. GEP
6002/236

ADOPTÉ à l'unanimité – 31^e annexe

Sortie de Madame KAPOMPOLE
Entrée de Monsieur BAILLY: 44 présents

3^e objet : Cadre du personnel administratif – Modification. GRH/04.4364/1

Mme MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, il est dit que l'emploi d'attaché spécifique ici conseiller juridique donc responsable du Service Contentieux n'est pas accessible par voie de promotion puisque vous avez dit vous-même que je mettais

toujours les points sur les i, enfin vous l'avez dit autrement, mais c'est ce que cela voulais dire. Or, un peu plus loin dans ce dossier, il est dit qu'il vaut mieux travailler par voie de promotion. Alors, je ne comprends plus.

M. DI RUPO, Bourgmestre : La modification c'est justement que ce n'est plus un emploi spécifique. Actuellement c'est spécifique par recrutement et on veut justement le modifier. Permettre l'accès par la promotion.

Mme MERCIER, Conseillère : D'accord, donc ce sera par voie de promotion ? Bon, d'accord.

M. DI RUPO, Bourgmestre : S'il y avait eu contradiction voire paradoxe, je me souviens de cette phrase du Chanoine Baudouin, lorsque j'étais Ministre de l'Education, lui présentant les choses et lui faisant remarquer que dans ses propos il y avait un paradoxe, il m'a dit : « mais même les paradoxes, il faut les gérer ». Et donc, c'est souvent ce que nous faisons à la Ville de Mons. Bien. Mais dans ce cas-ci, on a un éclaircissement, donc c'est bien. Vous faites quand même semblant d'avoir compris, donc je peux considérer que ça va. Oui ? Donc, maintenant on pourra faire par promotion donc pas uniquement par recrutement.

ADOPTE à l'unanimité– 32^e annexe

4^e objet : Cadre du personnel des Services Techniques – Modification.
GRH/04.4364/2

Mme MERCIER, Conseillère : C'est la révision générale des barèmes. Le responsable de la propreté publique est un ingénieur industriel et le responsable du service voirie c'est un ingénieur civil. Mais dans la suite on ne parle plus d'ingénieur civil. Alors comme nous avons un petit peu discuté là-dessus à la Commission de la semaine dernière et à la demande de M. le Conseiller VISEUR, vous nous avez promis une présentation pour qu'on y voit plus clair. Vous vous souvenez, M. le Bourgmestre ?

M. VISEUR, Conseiller : C'est au point 6 que j'avais demandé une présentation.

Mme MERCIER, Conseillère : Ah c'est au point 6 ? Mais ici aussi pourtant.

M. VISEUR, Conseiller : Non, non, vous aviez posé la question en Commission, Mme MERCIER...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Au point 6, on a dit que nous ferions une présentation ; quant au point 4, là ce que je peux vous dire c'est que cette modification consiste donc à la création d'un emploi d'attaché ingénieur industriel pour le service de proximité en

lieu et place de l'attaché ingénieur industriel qui est responsable du service de propreté publique. C'est suite à la mise en place des services de proximité que cet emploi se trouve actuellement lui-même sous la responsabilité du 1^{er} attaché responsable du département. Cette fonction de responsable ne se justifie donc plus et il est évident que l'agent actuellement occupé dans cet emploi garde le bénéfice des dispositions qui lui sont actuellement applicables.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui et le service voirie, c'est changé aussi ou c'est un ingénieur civil ? Vous savez dans l'article on distingue propreté publique et service voirie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : On ne change que ce que je viens d'indiquer. Donc, s'il y a inscrit voirie, vraisemblablement, dans l'ordinateur lorsqu'on a fait des « coupés-collés », le mot voirie est resté et est inapproprié. Mais si vous lisez bien mais c'est vrai que vous n'avez pas tout à fait tort...

Mme MERCIER, Conseillère : mais je l'espère bien !

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous n'avez pas tort Madame, je le reconnais, parce que en effet, mon explication est correcte mais dans le document qui vous est soumis, il y a en effet au lieu de « responsable de la propreté publique », vraisemblablement que l'ordinateur qui est un mauvais ordinateur, a laissé « service de la voirie »... Bon, le cadre qui a été modifié en mars 2003 prévoit entre autres : un emploi d'attaché qui est ingénieur industriel qui est responsable du service de la propreté publique, cela c'est ce qu'on prévoit. Que dans le cadre de la réorganisation pour le futur des services techniques, service ouvriers, service de propreté, désormais service de proximité, a été placé sous la responsabilité du 1^{er} attaché responsable du service de voirie. Donc, quand on parle du service voirie, c'est le 1^{er} attaché, donc là c'est le 1^{er} attaché et alors là où il y a confusion c'est entre 1^{er} attaché et attaché ; 1^{er} attaché c'est un directeur. Vous mesurez la subtilité...

Mme MERCIER, Conseillère : Donc, je voudrais encore dire, on pouvait confondre alors.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, c'est vrai. Mais donc le texte est bon, finalement. Le Secrétaire communal n'accepte pas que l'ordinateur puisse se tromper et donc, a même précisé que le texte était bon.

5^e objet : Cadre du personnel du Service Interne pour la Prévention et la Protection des Travailleurs – Modification. GRH/04.4364/3

ADOPTÉ à l'unanimité– 34^e annexe

6^e objet : Statuts du personnel non enseignant – Mises à jour et modifications. GRH/04.211

M. DI RUPO, Bourgmestre : Pour ce point, j'avais promis une explication, donc voilà. Les statuts administratif et pécuniaire du personnel non enseignant, basés sur la révision générale des barèmes, ces statuts ont été arrêtés en mars 1994. Une première mise à jour qui reprenait diverses modifications est intervenue en décembre 2000 ; il convenait donc de réactualiser les diverses dispositions et d'y insérer les délibérations qui ont été adoptées par notre honorable Conseil depuis 2000. Il y avait notamment là-dedans la valorisation dans le calcul du traitement individuel des services prestés avant l'entrée en service en qualité d'indépendant, la révision des conditions d'accès au grade de contremaître et de brigadier, des dispositions relatives au fonctionnaire sanctionnateur. D'autre part, il y a diverses lois et circulaires qui induisent d'autres adaptations, par exemple : le remplacement de certains articles de la nouvelle loi communale par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ; par exemple l'arrêté royal qui limite dorénavant les examens médicaux d'embauche au personnel recruté pour être soumis à un poste de sécurité, à un poste de vigilance ; par exemple la modification de la nouvelle loi communale en ce qui concerne la mise à disposition du personnel auprès des asbl, d'un CPAS par exemple ; des dispositions relatives à la carrière des attachés, attachés spécifiques, à la carrière des employés de bibliothèques de niveau D. Plusieurs remarques de la tutelle n'avaient pas encore été rencontrées, les formations requises pour l'évolution de carrière ont donc été inscrites en regard de chaque grade et les dispositions relatives à l'évolution de carrière en régime transitoire ont été adaptées. Enfin, il convenait de compléter, de préciser, d'adapter certaines dispositions afin de permettre une meilleure compréhension ou de réglementer certaines procédures notamment en matière de recrutement et de promotion. Par exemple fixation de la date à laquelle le candidat doit réunir toutes les conditions requises, le diplôme de formation. Certaines épreuves d'examens ont également été adaptées principalement pour lier celles-ci à l'évolution informatique. A noter que dans le statut présenté en annexe de la délibération, se trouve à la fois l'ancien et le nouveau texte pour permettre à chacun d'entre-nous d'en faire un examen attentif et détaillé. Ces modifications, chers collègues

et j'en termine, ont fait l'objet d'un protocole d'accord signé par les organisations syndicales, organisations très vigilantes, lors du comité de négociation du 30 novembre 2007. Voilà. Moyennant cet éclairage docte, il faut reconnaître que c'est quand même bien comme explication. D'accord. Merci infiniment.

ADOPTE à l'unanimité– 35^e annexe

7^e objet : Projet Phasing-out – Parcours interprétation exposition – Requalification du Musée des Beaux-Arts – Mission de maîtrise d'oeuvre – Approbation de l'avenant n° 3.

SOUS RÉSERVE 3e/5^e E/2003.772.170.01.TO

REMIS

8^e objet : CPAS Budget extraordinaire – Modification budgétaire n° 3, exercice 2007. Approbation. Gestion f. CPAS

ADOPTE à l'unanimité– 36^e annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, avant de passer aux autres dossiers, il m'est un devoir agréable.

Je voudrais appeler nos collègues Richard BIEFNOT, Jean-Pierre DUPONT, Eric BAILLY, François COLLETTE. Chers collègues, avant de céder la parole à Mme HOUDART, je me dois au nom de tout le Conseil communal, de l'Administration, assumer un plaisir qui est de vous remettre la médaille de la Ville, oh combien importante, aux mandataires communaux qui comptent 25 ans de présence au sein du Conseil communal. Je vous remets cette médaille.

Mme HOUDART, Echevine-Président : Voilà il me reste également une médaille à remettre, mais celle, cela me fait un immense plaisir de la remettre à M. Elio DI RUPO, notre Bourgmestre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, juste quelques mots pour vous dire que le temps vole et s'envole, heureusement il reste l'expérience, précieux atout de tout être humain. Alors, consacrer un quart de siècle au bien commun, aux citoyens, n'est pas chose banale. Et je partage avec mes collègues une singulière expérience, tous nous avons été attirés déjà très jeunes par la chose publique comme le métal l'est par un aimant, un aimant invincible pour citer certain poète. La passion d'être utiles aux autres s'est emparée de nous. Certains appellent ce phénomène la vocation moi j'ai surtout envie, avec mes collègues, de dire et de parler de volonté de faire progresser notre société. Vous le savez, chers collègues, le bonheur

d'une femme, le bonheur d'un homme politique passe par le bonheur des autres et pour réaliser cette ambition, les cinq que vous voyez devant vous n'ont jamais arrêté de proposer, de façonner, de construire. Pour nous, s'engager en politique c'est notamment permettre à l'orphelin d'étudier, encourager le jeune à s'émanciper, protéger la personne âgée, aider les familles, permettre aux plus défavorisés de s'élever, soutenir les victimes d'accidents de la vie, récompenser les plus actifs, aider à protéger notre planète. Vingt-cinq ans de politique, ce sont 25 années quasiment sans congés, sans repos, sans soirées tranquilles, mais 25 ans de travail intense cela implique-t-il de marquer une pause ? Ah, là, vont-ils prendre une année sabbatique ? Il n'en est rien, j'ai consulté mes collègues. J'en ai d'ailleurs discuté d'une manière approfondie, ce ne sera pas le cas. En fait, nous pensons que l'expérience acquise doit être mise davantage à profit et nous sommes maintenant à un âge où la jeunesse d'esprit se combine très bien à notre maturité. Nous vivons d'ailleurs dans une société de plus en plus complexe, rapide et brutale. Le temps s'accélère. Plus que jamais, nous devons être en mesure de peser sur les événements et de maîtriser notre destin. Et oui, un peu d'expérience, cela ne peut pas faire de tort dans cette société. Vous l'avez compris, chers collègues, nos regards sont tournés vers demain et non vers le passé. Alors, les pages déjà écrites, d'autres les liront et en tireront les enseignements qu'ils voudront. Mais, pour vous comme pour nous, les pages les plus importantes sont celles que nous devons encore écrire et notamment écrire ensemble. Par ailleurs, nous eussions aimé être récompensés davantage pour la qualité de nos actions que pour notre longévité mais puisque l'usage le veut ainsi, nous vous concédons que cette médaille nous donne un coup de fouet et nous rajeunit et dès demain nous repartirons donc vers de nouveaux combats et peut-être dans 15 ans, dans 20 ans, dans 25 ans, vous-mêmes ou vos successeurs vous alourdiront nos cous de nouvelles médailles. Alors, là, on peut dire que peut-être viendra le moment de se reposer mais on ne vous promet rien, merci en tout cas pour ces médailles.

9^e objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

a) Ouverture de classes maternelles complémentaires au 19.11.07. 8^e/1^e/64

ADOPTE à l'unanimité– 37^e annexe

b) Création de classes maternelles au 01.10.07. 8^e/1^e/64

ADOPTE à l'unanimité– 38^e annexe

c) Suppression de classes maternelles au 01.10.07. 8^e/1^e/64

ADOPTE à l'unanimité– 39^e annexe

d) Désaffectation à des fins scolaires du bâtiment de l'ancienne école communale d'Epinielieu. 8^e/1^e 64

Mme MERCIER, Conseillère : Après discussion avec mon groupe, je reviens sur la désaffectation du bâtiment scolaire d'Epinielieu. Pouvez-vous reprendre les noms, je m'adresse à Mme HOUDART qui était responsable de la Commission, les noms des occupants qui auront accès aux 6 pavillons. Il y a 2 pavillons pour les scouts, 1 pour les Galipettes qui quittent la Maison communale d'Hyon, 1 pavillon pour Garance et encore ?

Mme HOUDART, Echevine : Comme discuté lors de la Commission, comme vous savez qu'il y avait un manque d'élèves à Epinielieu nous avons dû fermer et maintenant la gestion de cette ex implantation est gérée par la Régie Foncière et donc les différentes associations et groupements sont : les Galipettes donc le centre d'accueil extra-scolaire, le service de prévention de la Ville de Mons, l'asbl Garance et les scouts.

ADOPTE à l'unanimité– 40^e annexe

10^e objet : Parc communal de Jemappes. La Roseraie. Travaux d'Aménagement. Approbation du projet comprenant le CSC, les plans, le métré estimatif, détermination du mode de passation et des conditions du marché . 3e/2^e E/832.01/723 60

Mme PREVOT, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. C'est un point de détail pour commencer. Je me suis étonnée de voir dans le dossier qu'on avait prévu 6 circulateurs dont un de plus de 8 m³ à l'heure et j'aurais souhaité savoir ce qui justifiait ce nombre étant donné que c'était une question technique qui demandait une recherche, je l'ai posée en Commission, je vous demande simplement si vous avez la réponse. Mais, il y a plus important. Il s'agit ici d'une rénovation en profondeur et il serait donc normal que toutes les mesures possible soient prises en matière d'éco-construction et d'économie d'énergie et à ce titre je vous demande, a-t-on profité de ces travaux d'envergure pour bien isoler le bâtiment et pas seulement par des doubles vitrages parce que je n'ai pas vraiment trouvé de notes à ce sujet. Alors, quel type de chaudière a été choisi ? Et en ce qui concerne les menuiseries, a-t-on bien inclus dans le cahier des charges l'emploi de bois certifié ou provenant de nos régions comme M. le Bourgmestre vous nous l'aviez promis ? Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, voyons ce qu'il en est mais pour autant que le cahier des charges ait été rédigé après que je l'ai promis, il y a des cahiers des charges qui datent d'une certaine époque et donc je voudrais rester cohérent.

Mme HOUDART, Echevine : L'utilisation des 6 circulateurs est nécessaire et utilisée afin d'avoir une gestion la plus économique possible du bâtiment. Au niveau de l'isolation de la toiture, l'isolation de la toiture en pente est prévue en laine de roche à poser entre les chevrons et c'est inscrit au poste 61.4. L'isolation de la toiture plate est prévue en panneaux de mousse de verre au poste 44.3. Concernant le bois certifié, seul un châssis et deux portes doivent être modifiés en fonction de la nouvelle implantation et de la nouvelle affectation des locaux. Pour une question d'uniformité de l'ensemble, l'essence de bois utilisée doit être identique à celle utilisée pour les autres châssis remplacés il y a une dizaine d'années. A l'époque, on ne parlait pas ou peu du bois certifié, l'afzélia bipendis ne se trouve pas toujours. Il est bien évident lorsque nous avons des châssis à remplacer, si nous en avons la possibilité, nous n'utilisons pas le bois qui demande par la suite un entretien mais nous privilégions l'aluminium laqué, sinon, nous prescrivons d'office des bois certifiés. Mais dans ce cas-ci, pour avoir une homogénéité, ce sera les bois identiques à ceux qui sont placés actuellement.

Mme PREVOT, Conseillère : Et pour la chaudière, s'il vous plaît ?

Mme HOUDART, Echevine : La chaudière est à condensation.

ADOpte à l'unanimité– 41^e annexe

11^e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège communal en octobre, novembre et décembre 2007 pour l'Administration centrale. Gestion f. EXTRA/CD 0130

ADOpte à l'unanimité– 42^e annexe

12^e objet : Application du décret du 22.11.2007 modifiant certaines dispositions du chapitre du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à la tutelle – Fixation des montants de subventions au sens de l'article L3331-2 dudit Code. Gestion f.

M. VISEUR, Conseiller : Il s'agit donc de la liste des subsides qui sont affectés aux asbl et aux clubs sportifs. Bon, dans la mesure où nous n'aurions pas nous donné les mêmes priorités que vous, on s'abstient logiquement sur ce point.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

41 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, Mme MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TOUBEAU, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 43^e annexe

13^e objet : Service d'Incendie. Mission : facturation – tarification. Gestion f.

M. HAMBYE, Conseiller : Simple question : c'est une tarification des différentes missions de service public, on ne va pas rentrer là-dedans, la seule question que je posais, dans le cadre des missions d'aide aux personnes quand les pompiers sont appelés pour relever des personnes qui sont tombées de leur lit, je me posais la question et je me retourne alors ici puisque nous avons la chance de l'avoir, vers notre Directeur du Centre Public d'Action Sociale et le Directeur du Service Incendie qui est le Bourgmestre est là, est-ce que quand les Services d'Incendie sont appelés, qu'ils relèvent la personne, vu le cas d'urgence, est-ce qu'il y a une information qui est envoyée au Centre Public d'Action Sociale ? Autrement dit, est-ce qu'il y a un lien qui est fait avec éventuellement une visite d'assistante sociale pour voir si la personne qui est dépendante a besoin d'un service, d'être placée en maison de repos ou de soins ou pas ? Simple question. Donc, autrement dit, est-ce qu'il y a une information par le Service d'Incendie au CPAS ? Merci.

M. BARVAIS, Président : Oui, l'avantage que nous avons c'est que, attendant au Service du Centre Incendie il y a Télé-Assistance qui s'occupe de Télé biovigilance et lorsqu'il y a des cas à répétition, c'est l'assistante sociale de Télé-Assistance qui se rend au domicile de la personne et s'il y a intervention de soins à domicile ou aide financière, à ce moment-là, elle avise les services sociaux et éventuellement le CPAS.

ADOPTE à l'unanimité– 44^e annexe

14^e objet : Mons – Ilot Grand Place. Incorporation de la voirie de desserte du parking communal dans le domaine public. Cellule fonc. RD/MAS

ADOPTE à l'unanimité– 45^e annexe

15^e objet : Cuesmes – rue Hector Delanois – Aliénation des garages couverts n^os 3 et 4.
Cellule fonc. RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité– 46^e annexe

Sortie de Monsieur TONDREAU: 43 présents

16^e objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons – rue des Canonnières, cadastrée Mons-3^e division section E n^os 1081 K2 et 1081 R2 (3^e série). Rég.Fonc. RF/MV

M. COLLETTE, Conseiller : En ce qui concerne ce dossier, je vous rappelle qu'il nous pose problème. Donc, la Ville dans le cadre d'une opération de revitalisation sur l'ancien gazomètre a effectivement permis à un promoteur privé de construire des logements sur une parcelle qui, initialement, devait faire l'objet d'une simple rénovation d'anciens bâtiments industriels. Compte tenu de la pollution des sols, cela n'a pas été possible, il y a donc une reconstruction et la création d'un important immeuble, complexe à appartements qui sera intitulé « Résidence Citadelle » en souvenir, pour le 300^{ème} anniversaire de sa mort, cela convient, de la citadelle projetée par Vauban à cet endroit après le siège de Louis XIV de 1691. Ce qui pose problème, je vous le rappelle, c'est le montant extrêmement modique du prix du terrain que le promoteur ne paie pas mais que les acheteurs paient dans le cadre d'une renonciation à accession, 86,76 euros le m² ce qui pour 1.454 m² représente relativement peu de chose puisque nous arrivons aux premiers actes de vente qui sont soumis à notre Conseil et nous constatons que les propriétaires, que les acheteurs d'appartements paient un prix pour le terrain qui varie de 3.000 à 8.000 euros pour les quotités correspondant à leur millième de copropriété qu'ils acquièrent, c'est évidemment dérisoire. On a expliqué qu'il n'y a pas de profit pour personnes, en tout cas pas de profit pour le promoteur, nous l'avons bien compris mais la Ville aurait pu, effectivement, prévoir un mécanisme d'indexation ou d'une indexation ABEX ou d'une adaptation en fonction de la valeur de vente des terrains au Centre-Ville et nous estimons donc que la Ville perd de l'argent inutilement dans cette affaire car ce n'est pas ce prix dérisoire qui va favoriser l'accès à la propriété à cet endroit si un prix normal n'aurait absolument pas rebuté quelque acquéreur que ce soit. Pour cette raison, nous nous abstenons sur ce point.

M. BIEFNOT, Echevin : Merci M. le Conseiller pour votre intervention. C'est une intervention que vous avez déjà eu l'occasion, je pense, ou d'autres de la faire lors de Conseils communaux antérieurs, vous avez fait les rétroactes du dossier, nous avons

fait un choix qui était effectivement, comme vous l'avez dit, de faire en sorte que le citoyen montois ou le nouveau citoyen montois ne soit pas pénalisé. C'est un feuilleton puisque que je pense lors de deux ou trois Conseils précédents, ce même type de dossiers est déjà venu, vous comprendrez que, aujourd'hui, il n'y a pas de raison, nous avons pris une position pour les premiers qui ont accepté, pour les premiers citoyens pour lesquels nous avons cédé ce terrain, nous maintenons notre position qui est, vous avez raison, pas très cher, mais c'est un choix que le Collège a fait en son temps.

M. COLLETTE, Conseiller : Vous dites que c'est un choix mais moi je pense que c'est une négligence mais à chacun son interprétation.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Sans vouloir en rajouter, je pense tel que je comprends le dossier in illo tempore et je pense d'ailleurs que c'était Jean-Claude CARPENTIER qui gérait le dossier, celles et ceux qui avaient conçu le dossier imaginaient que cela allait aller beaucoup plus vite et ils avaient fixé un mécanisme et c'est vrai que dans ce mécanisme il n'y avait pas le concept d'indexation automatique en fonction du temps. Ce que je peux vous assurer, c'est que si on doit refaire une opération de ce type, le minimum minimorum c'est de prévoir une clause à la base qui bien entendu éviterait ce genre de situation telle que nous la connaissons aujourd'hui mais les services techniques me disent que si on arrête maintenant, il faut tout recommencer, est-ce que cela en vaut la peine ? Et on me dit qu'on commettrait une injustice à l'égard d'un certain nombre d'intervenants. Voilà.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, DUQUENNE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TOUBEAU, DI RUPO

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 47^e annexe

17^e objet : Parking couvert Rachot à Mons – Aliénation de l'emplacement de stationnement n° 24. Rég.Fonc. RF/MV

ADOPTE à l'unanimité– 48^e annexe

18^e objet : Aliénation de parcelles de terrain sises à Maisières, rue Grande, cadastrées Mons-12^e division section A partie des n^o 41/2n et 32/4s4 d'une contenance mesurée de 3 hectares 26 ares 06 centiares. Rég.Fonc. RF/MV

M. COLLETTE, Conseiller : M. le Bourgmestre, chers collègues, ce dossier pose problème. Alors, de quoi s'agit-il ? Vous vous souviendrez qu'il y a quelques années, le regretté Bourgmestre faisant fonction, Jean-Claude CARPENTIER ou bien encore était-il Echevin de la Régie Foncière, a réalisé un coup fumant qui fût d'acquérir un important terrain de plusieurs hectares à Maisières, rue Grande, à côté du cimetière, zone qui, au plan de secteur, est inscrite en extension de carrière, ce sont des dépendances des anciennes carrières de silex dans lequel on pensait d'abord, à priori, pouvoir obtenir une réserve de terrain pour l'extension du cimetière de Maisières et pour le surplus, faire une opération immobilière en partenariat éventuel avec le privé mais qui serait très avantageuse pour la Ville de Mons. J'ai oublié de noter le chiffre auquel ce terrain avait été acquis et je suis sûr que l'Echevin me rafraîchira la mémoire, c'est quelques euros au m² ce qui, compte tenu de la qualification au plan de secteur, me paraît être un chiffre normal. Aujourd'hui, on propose de revendre une grande partie de cette acquisition, tout en réservant pour la Ville bien sûr les terrains nécessaires à l'extension du cimetière à une société privée, société dont on peut citer le nom, puisque ce n'est pas une personne physique, la SPRL NOUT qui a déjà récemment acheté à l'immobilière Vergote une grosse partie sinon la totalité du complexe commercial de la gare d'Hyon-Ciply, cette société vient avec un projet de création d'un important complexe commercial et de services. Et on propose de lui vendre ces terrains acquis, si mes souvenirs sont bons, 4 euros le m² à 8 euros le m². Mais, permis de bâtir en main. Alors, combien coûte, même avant réalisation des travaux d'infrastructure parce qu'il y en a dans ce dossier, combien coûte le m² d'une zone qui va bénéficier d'une modification de son affectation au plan de secteur et devenir d'une zone d'extension de carrière une zone de centre commercial. Il est évident qu'ici le prix de 8 euros le m² est absolument insuffisant pour la destination de ce bien. Vous allez me répondre oui mais, la société va créer une voirie, voirie de 150 m de long et 8 m de large, sans trottoirs, pourquoi sans trottoirs, parce que les trottoirs c'est cher, elle va donc dépenser outre les 240.000 euros qu'elle paie à la Ville de Mons, 330.652 euros. Et puis, elle va aussi créer un cheminement piéton pour rejoindre le cimetière dont coût 175.820 euros et puis elle va encore créer 40 emplacements de parking qui seront réservés aux visiteurs du

cimetière à l'entrée du centre commercial pour 114.407 euros, bon, soit, 760.000 euros plus 240.000 euros cela fait 1 million d'euros pour les acquisitions et la charge des impétrants que la Ville lui demande mais pour 3 ha 26 a 6 ca avec la possibilité de créer des commerces de grandes surfaces, vous savez que maintenant le socio économique est mêlé avec l'urbanistique et donc le fonctionnaire délégué a dit, vous faites n'importe quelle surface et ce n'est pas négligeable parce que c'est 400 places de parking donc cela vous donne la mesure de l'attractivité du site, sauf commerces de détail, de quincailleries peinture et verre de plus de 800 m², il n'est pas difficile de savoir quelles entreprises on protège dans la Chaussée d'Ath ou à proximité immédiate ni articles de droguerie pour plus de 400 m², ni vente d'animaux mais pour le reste il n'y a rigoureusement aucune restriction dans les implantations qui sont ou qui pourront être faites. Quatre cents places de parking cela vous donne une idée de la valorisation possible par le promoteur de ces espaces commerciaux. Et se pose ici le problème qui avait été évoqué par le fameux article de Philippe Engels dans le Vif-l'Express que j'avais évoqué lorsque dans l'étude des centres commerciaux, M. Engels avait estimé que la Ville de Mons, mais cela remonte à une majorité bien antérieure à la vôtre et à un autre mayorat d'ailleurs, avait permis à un opérateur privé de s'installer sur les Grands Prés pour ouvrir le centre commercial sans appel à la concurrence. Le bourgmestre de l'époque qui avait initié cette opération avait dit : « nous ne devons pas recourir à la mise en concurrence » et figurez-vous que je l'avais approuvé. Je l'avais approuvé et M. Engels en a fait écho dans son article, je disais « à partir du moment où la Ville de Mons n'est que le facilitateur de l'implantation, alors qu'elle n'a aucun intérêt, il n'y a peut-être pas de raison de recourir à la mise en concurrence ». Mais, ici, le cas est identique, sauf que sur les Grands Prés, c'était l'Université qui était propriétaire des terrains et ici c'est la Ville de Mons qui est propriétaire des terrains. J'estime donc que dans ce cas-ci, la mise en concurrence s'imposait et je suis persuadé que si on ficelle un permis de bâtir de celui dont a bénéficié la SPRL NOUT, et bien vous aurez des surenchères sur les prix de vente au m² qui vous sont offerts. J'estime que nous ne pouvons pas nous, en conscience, accepter de voter ce point et nous estimons et nous disons clairement que cela mettrait de toute façon la tutelle en émoi parce que cette opération ne peut pas se faire sans, au minimum, un appel d'offres avec un cahier des charges clair et une possibilité de surenchérir sur le prix du terrain, on le fait pour moins que cela, je ne fais que rapport au point 16 dont j'ai parlé, vous vous souviendrez que ce programme de revitalisation du quartier du Gazomètre avait mis en concurrence plusieurs sociétés sur

des projets avec un jury, les prix dont j'ai critiqué la faiblesse étaient déterminés dans ces cahiers des charges et c'est cela qui nous liait alors un prix de 10 fois moins, un prix de 5 fois moins que ce qui se pratique dans le Parc Initialis ou dans ce qui s'est pratiqué aux Grands Prés me paraît absolument inadmissible et dès lors, je dois m'opposer fermement à l'adoption de ce point par notre Conseil.

M. BIEFNOT, Echevin : Pour que les choses soient claires, je voudrais quand même faire les rétroactes de ce dossier. La Ville de Mons a acquis en vente publique en date du 6 septembre 2005, un ensemble de parcelles sises à Maisières, rue Grande d'une contenance cadastrale totale de 5 ha 30 a 63 ca moyennant le prix global de 138.000 euros. Il faut rappeler que cette acquisition s'inscrivait dans le cadre de la création d'un accès alternatif à la carrière Bois des Dames à Maisières, exploitée par la société Le Bailly suite aux plaintes formulées par des riverains de la rue Baron Dubois. Deuxièmement, de la politique d'extension des cimetières, le cimetière actuel de Maisières étant pratiquement saturé. Et, troisièmement, bien entendu le développement économique de la Ville s'agissant des derniers terrains bâtissables au plan de secteur, zone d'activité économique mixte au plan de secteur avant le Shape. En date du 24 novembre 2005, pratiquement un mois après, la SPRL NOUT de Casteau a fait une offre d'achat ferme via la SPRL Bureau d'Architecture et d'Expertise Alphonse Langelot au montant de 240.000 euros pour l'acquisition d'une partie de ces parcelles, d'une superficie approximative de 3 ha 06 a 49 ca, ladite SPRL souhaitant développer sur ces terrains un complexe de commerces et de services, construction d'une surface commerciale de +/- 5.000 m² et d'un parking. En séance du 21 décembre 2005, le Collège des Bourgmestre et Echevins a marqué un accord de principe sur l'aliénation au profit de cette SPRL des parcelles convoitées moyennant le prix de 240.000 euros hors frais. Cette décision de Collège précise que l'acte authentique qui prévoira une clause de réméré ne sera passé qu'après obtention des permis nécessaires, c'est une première clef qui a été mise. Le prix offert est intéressant dans la mesure où la Ville a acquis les terrains moyennant le prix de 2,60 euros, si mon calcul est exact et qu'elle revend au montant de 8,60 euros le m². La situation actuelle : la SPRL NOUT a obtenu le permis d'urbanisme en date du 10 juillet 2007 et le permis socio économique le 20 novembre. Il y a lieu de préciser que l'intention du Collège de vendre les parcelles concernées était accompagnée d'un certain nombre de conditions qui se résument comme suit et pour lesquelles la SPRL NOUT a signifié son accord et ce, dans un souci d'une politique d'aménagement cohérente de la Ville :

1) création d'une voirie d'accès pour piétons à partir de la rue Dewolf permettant de se rendre de manière sécurisée à la fois à l'arrière du cimetière existant et à la fois au futur centre commercial étant entendu que le tracé de ce chemin d'accès tiendra compte de l'extension du cimetière actuel ;

2) la réalisation d'une voirie à partir de la rue Grande qui permettra de desservir à la fois le futur centre commercial et à l'avenir permettra le passage des camions de la carrière qui pour le moment passent par le centre du village, ce qui provoque bien entendu de nombreuses plaintes de la part des riverains. L'assiette de cette nouvelle voirie restera propriété communale et sera donc grevée d'une servitude d'accès commerciale au profit du bien vendu ;

3) l'accord perpétuel du promoteur pour que les visiteurs du cimetière puissent stationner sur le parking du futur centre commercial, 30 emplacements seront réservés. A l'heure actuelle, les personnes qui se rendent au cimetière doivent se garer dans les conditions difficiles, à savoir le long d'une voirie à grand gabarit et notamment sur les trottoirs. Selon une étude chiffrée figurant au présent dossier, ces obligations présentent un investissement de l'ordre de 750.000 euros pour l'ensemble, TVA comprise. Outre ces conditions qui devront figurer dans l'acte authentique, la Ville prévoit également d'y inclure une clause de réméré afin d'éviter d'une part, toute plus value et d'autre part, l'obligation pour le promoteur de réaliser les travaux dans un délai déterminé de trois ans. En ce qui concerne le prix de vente, la SPRL NOUT a marqué son accord pour une indexation de 4% l'an soit pour 2006 et 2007. En tenant compte de la superficie mesurée qui est de 3 ha 26 a , le prix global s'élève à 260.848 euros à majorer de l'indexation, soit 281.716 euros. Cette opération est intéressante dans la mesure où les investissements privés vont être réalisés dans un délai assez bref, qu'il y aura création d'emplois, +/- 60 emplois, et que la Ville va pouvoir assurer la pérennité d'un service public, agrandissement du cimetière actuel et création d'emplacements de stationnement aisé. Eu égard à ces éléments et au fait que l'intérêt général est sauvegardé, nous vous demandons de marquer votre accord sur une vente de gré à gré au profit de la SPRL NOUT. Je pourrais vous dire aussi qu'il y a une circulaire du Ministère des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique du 20 juillet 2005 relative aux ventes d'immeubles ou acquisitions d'immeubles par les communes, les provinces et les CPAS ainsi qu'à l'octroi d'un droit d'emphytéose et le droit de superficie n'exclut pas une vente de gré à gré sans publicité à une personne déterminée pour autant qu'elle soit motivée au regard de l'intérêt général, celui-ci pouvant résulter de circonstances de faits

particuliers. En outre, le Conseil d'Etat dans un arrêt du 28 mai 1997 n'exclut pas non plus une vente de gré à gré pour autant que la décision contienne une motivation spécifique que l'Administration puisse faire valoir des raisons précises, admissibles en fait et en droit. En conclusion, comme le signale le Cabinet Haumont, une autorité publique peut recourir à une vente de gré à gré sans publicité d'un bien faisant l'objet de son domaine privé pour autant que la décision soit motivée et fasse ainsi apparaître les motifs qu'il soit procédé de la sorte. C'est le Conseil communal qui doit décider du recours au gré à gré et qui détermine les conditions de la vente. Je voudrais signaler aussi que depuis 2005, aucune autre offre n'est parvenue au niveau de la Ville.

M. COLLETTE, Conseiller : Je peux comprendre qu'aucune offre n'est rentrée parce qu'aucune publicité n'a été faite et quand j'entends l'extrême court laps de temps entre l'acquisition par la Ville et je m'en souviens bien parce que j'étais en Commission, cette affaire nous a été soumise, M. CARPENTIER nous a demandé un mandat spécial pour aller à cette vente publique, nous connaissions le budget que la Régie Foncière pouvait mettre, j'ai demandé à tous mes collègues s'il vous plaît, faites le blackout au Conseil communal sur cette question parce que si les autres amateurs dont NOUT qui était amateur, connaissent la limite du mandat de M. CARPENTIER, on est mort. Tout le monde a respecté cette consigne, personne n'en a parlé au Conseil communal, on est vite passé sur ce mandat de manière rapide pour ne pas l'ébruiter. Mais si à partir du moment où on fait cela dans l'intérêt de la Ville parce qu'il était de l'intérêt public d'obtenir les terres pour agrandir le cimetière, une fois qu'on est propriétaire, on a fait la bonne affaire, que la collectivité en profite, le profit de l'intérêt public c'est pour des opérations exceptionnelles comme celle-là de faire le bénéfice à la place du privé. Moi, je suis désolé, 8 euros le m² pour un centre commercial, c'est de l'aumône. Le prix de la surface commerciale construite se vend à 1.500 euros du m², 5.000 m², c'est 7.500.000 euros qui représentent le gain que va faire cette société. Je ne parle pas encore des parkings parce que, en général, les parkings les différents commerçants paient une quote-part dans la copropriété de ce parking et encore, parce que je connais très bien comment fonctionne le centre commercial d'Hyon-Ciply qui appartient à NOUT, ces sociétés obtiennent alors des cotisations annuelles pour l'entretien prétendu du parking. Je pose également un problème peut-être moins crucial que celui du centre commercial de Hyon, c'est effectivement la traversée de la route nationale. Effectivement, cette route nationale était coupée par un dispositif central, il semble que la Région Wallonne ait marqué son accord, de ce point de vue là il pourrait y avoir

même un ralentissement de la vitesse des véhicules à hauteur de ce centre, ce qui n'est certainement pas mauvais car beaucoup d'usagers dans la descente du Shape roulent beaucoup trop vite mais 400 places de stationnement cela va quand même créer des dangers puisqu'il y aura des tourne-à-gauche et on va couper la route alors qu'il y a un dos d'âne au-dessus et que la visibilité n'est pas impeccable, je ne suis pas sûr que la création d'un centre commercial à cet endroit était la plus opportune mais là-dessus, je n'ai rien à dire, j'ai à dire sur le fait que le Conseil accepte aujourd'hui d'approuver des engagements pris par le Collège alors que toute mutation de biens est de la compétence exclusive du Conseil. Alors, il ne faut pas s'étonner que vous négociez pendant 2 ans sans que le Conseil ne sache rien et que quand cela vient au Conseil, on vous dise, nous, nous sommes compétents et bien c'est nous qui aurons le dernier mot. Vous l'aurez peut-être, vous majorité par rapport à nous, opposition, mais cela n'est pas sans risque pour l'avenir.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, bon, d'abord je vous remercie. Juste en termes télégraphiques ce que j'en sais.

- 1) sur les prix
- 2) sur la forme juridique et
- 3) sur ce dont il s'agit.

Et je suis d'accord avec vous, il y a eu négociation, le Conseil est libre d'apprécier et ce n'est pas moi qui fait le grief ni de la portée de votre intervention, ni du fait que c'est au Conseil d'en discuter le moment venu et c'est en effet aujourd'hui. Mais, voilà ce que l'on me dit. Par exemple, pour le terrain Decathlon, cela a été vendu 2,83 euros le m².

D'une manière générale, les terrains de l'IDEA qui sont achetés en général à 2 euros et demi non équipés, sont revendus équipés entre 10 et 18 euros le m². Nous, nous l'avions acheté à 2,6 euros le m² et on le vend à 8,6 euros le m², terrain non équipé. Tout cela, bien entendu aujourd'hui on peut en faire toute l'analyse que l'on veut et d'ailleurs cela a sa pertinence mais cela date, comme vous avez eu d'ailleurs l'amabilité de le rappeler, d'une discussion en 2005 et Jean-Claude CARPENTIER avait notamment été acteur du travail. Mais, c'est clair qu'il y a eu à cette époque là, dans la discussion, engagement notamment du Collège à l'égard des candidats. Il y a eu aussi et c'est le point 2 une analyse demandée à vos collègues oh combien compétents et reconnus sur le plan national, que sont les avocats Haumont, Scolasse et consorts. Et donc là, on dit clairement que le Conseil d'Etat a eu l'occasion de rappeler à plusieurs reprises qu'il n'existe aucune disposition légale ou réglementaire qui prescrit le recours

à l'adjudication publique en cas d'aliénation d'un bien communal, etc. Et on nous dit d'ailleurs qu'une autorité publique peut recourir à une vente de gré à gré, comme on propose de le faire en l'occurrence. Troisième élément, ce que nous en savons et alors bien entendu on peut contester la pertinence d'avoir un centre commercial ou non, chacun est libre bien sûr d'en décider mais l'idée initiale à la fois à l'époque du Collège, en 2005 et qui reste d'actualité et l'opportunité de savoir si on le fait ou pas, c'est de créer là-bas un centre commercial local qui doit notamment attirer essentiellement la clientèle Soignies, Shape et compagnie, 8.000 m², les enseignes telles que le socio économique le prévoit c'est Champion, Cash Converter, un brico, Eldi, les jouets, de l'horeca, un solarium, un coiffeur aussi. Et il y a 67 emplois à la clef. Voilà un peu, dans la stratégie commerciale du Grand Mons, c'est clair qu'au-delà de ce que l'on connaît comme commerces au Centre-Ville et à Jemappes, au-delà de ce que l'on connaît dans le développement commercial en bordure de la Ville, il y avait cette stratégie d'essayer d'avoir du commerce de moyenne dimension dans des endroits délocalisés et notamment à cet endroit-là qui est quasiment aux confins de notre Ville, voilà la démarche telle qu'elle a été suivie avec des candidats prêts à agir., les discussions qui ont eu lieu en leurs temps. Bien sûr comme vous le dites on peut trouver que c'est un peu dommage que l'on n'ait pas été informés plus tôt, etc, mais voilà en réalité :

- 1) sur le plan des prix, je vous ai indiqué la réalité telle qu'elle existe ;
- 2) sur le plan juridique, les précautions ont été prises ;
- 3) c'est une question d'opportunité commerciale que le Collège soumet à votre appréciation.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

8 NON : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

3 ABSTENTIONS : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTE – 49^e annexe

M. le Bourgmestre cède la parole à Mme HOUDART, Echevine.

Entrée de Monsieur TONDREAU

Sortie de Monsieur DI RUPO: 43 présents

19^e objet : Régie Communale Autonome – Rapport d’activités 2005-2006 – Compte 2005 – Rapport Collège des Commissaires. Rég.Fonc. RCA/FP

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Le point 19.

M. COLLETTE, Conseiller : Mme le Bourgmestre, je demande le huis clos pour ce point. Je souhaite que l’on en discute à huis clos maintenant, moi j’ai des indications à donner quitte à ce que, après, on revienne en séance publique mais il faut introduire le point 19 et je dois citer des noms et je veux respecter la présomption d’innocence, mais il y a des choses qui sont manifestement très délicates dans ce dossier.

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Donc, je vais devoir faire sortir l’assemblée. Avec mes excuses.

Le huis clos est demandé pour le 19^{ème} objet.

REMIS

La séance publique est rouverte.

20^e objet : Régie Communale Autonome – Plan d’entreprise 2007. Rég.Fonc. RCA/FP

L’Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, COLLETTE, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, DUQUENNE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

5 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTE – 50^e annexe

21^e objet : Régie Communale Autonome – Modification des statuts. Rég.Fonc. RCA/FP

ADOPTE à l’unanimité– 51^e annexe

22° objet : Régie Communale Autonome – Approbation des actes de renonciation à l’accession, d’emphytéose et d’usufruit à intervenir entre la Ville de Mons, la Régie Communale Autonome et l’ASBL RAEC Mons/
Modification de la décision du Conseil du 03.09.2007. Rég.Fonc. RCA/FP

ADOpte à l'unanimité– 52° annexe

23° objet : ASBL Régie des Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine. Approbation des comptes 2006-Budget 2007. Cellule Logement RF/CL/AA/IF/01.08

ADOpte à l'unanimité– 53° annexe

24° objet : Modification partielle du PCA n° 3 de Maisières. Approbation du mode de passation de marché et du CSC. Amén. du Territ. et des Permis UR/07/PCA n°3

ADOpte à l'unanimité– 54° annexe

25° objet : Modification et extension du PCA n° 10 de Ghlin dit « du Bois Brûlé »
Approbation du mode de passation de marché et du CSC.
Amén. du Territ. et des Permis UR07/PCA n°10

M. VISEUR, Conseiller : Merci Madame. Ce dossier qui est le fameux dossier dit du Bois Brûlé qui devra permettre l’extension de l’hippodrome est un dossier qui ne nous plaît pas du tout. Bien sûr, il y a une amélioration par rapport à ce qui nous avait été présenté en juillet 2005 si ma mémoire est bonne où on changeait l’affectation du sol, de l’ensemble de la partie qui se trouve à l’arrière du motocross y compris d’une hêtraie de grande valeur. Aujourd’hui, on ne change plus l’affectation que de la moitié, c’est-à-dire de la partie qui n’est pas la hêtraie, donc la hêtraie est préservée et là je suis tout à fait d’accord, je suis le premier à dire qu’il y a un gros progrès par rapport à la situation qu’on nous avait présentée en 2005. Mais enfin, il faut quand même savoir que l’on sacrifie 7 à 8 ha de bois d’après ce que j’ai vu sur les plans, uniquement pour que ne doive pas déménager le grand prix annuel de motocross, j’insiste sur annuel, c’est une manifestation qui n’a lieu qu’une fois par an. Alors, on dit bien sûr que c’est pour étendre l’hippodrome, oui, c’est vrai que lui il a une activité permanente mais cette extension était prévue à l’endroit où se trouve actuellement le circuit de motocross, c’était ce qui était prévu au départ et donc si on a changé cela, si aujourd’hui on va affecter 7 à 8 ha de bois à l’extension de l’hippodrome, c’est pour que ne doive pas déménager le circuit de motocross. Alors, sur papier, c’est vrai qu’il y a compensation puisque il y a une zone d’extraction qui devient une zone verte parce que la Région Wallonne exige qu’il y ait compensation dans ces cas-là mais enfin, c’est une compensation sur le papier parce que la nature, elle, elle a déjà repris ses droits

évidemment dans la partie d'extraction, la nature n'a pas attendu que l'on ait modifié le plan de secteur évidemment pour en refaire sur le terrain une vraie zone verte donc réellement il n'y a pas de compensation sur le terrain. Donc, cela veut dire que finalement il y a une disparition de 7 à 8 ha de nature avec un biotope qui était quand même intéressant. Pour moi, cela prouve d'une part que pour être arrivé à cela, je crois qu'il y en a qui ont le bras long auprès des autorités communales montoises, cela veut dire aussi que les beaux discours sur le développement durable et bien, sont vite oubliés lorsque l'on veut poursuivre un autre objectif et enfin, troisième remarque, on vient de mettre en place une commission participative, j'insiste sur le mot, commission participative sur le développement durable, moi je crois que c'était une belle occasion de lui soumettre ce dossier et de lui demander son avis mais on s'en est bien gardé évidemment et donc, là aussi, peut-être que les discours sur la participation sont oubliés quand il le faut. Quoi qu'il en soit, sur ce dossier, même amélioré par rapport à juillet 2005 où nous avons déjà voté non, nous maintiendrons notre non parce que pour nous, ce n'est pas intéressant la solution qui a été adoptée.

M. COLLETTE, Conseiller : Excusez-moi de vouloir surenchérir mais, effectivement, l'organisateur du grand prix de motocross annuel a aussi des visées de démolition et de saccage d'un autre site naturel qui aurait dû être protégé, je parle des anciennes carrières de phosphate de Cibly avec un biotope très intéressant et aujourd'hui, alors qu'il y a déjà de la part de cette même association, dite sportive, parce que moi les sports moteurs je n'appelle pas cela du sport, bref, récréative et bruyante, le même qui nous a fait le coup dans la carrière de Mesvin de laisser rouler des 4 x 4, se repointe à Cibly avec l'aval du Collège non seulement pour son trial annuel également mais pour la création d'un terrain permanent de motocross dans les anciennes phosphates de Cibly. Il y a levée de bouclier de la population et on apprend que, effectivement, le Collège, une fois de plus, veut favoriser la réalisation de ce circuit de motocross permanent. Il fonctionne déjà en bas de la Chaussée de Brunehault à Cibly, à gauche, dans une partie des carrières qui sont déjà aménagées en circuit permanent. Encore une fois, sans compter le fait que dans le schéma de structure cet endroit est qualifié de maillage vert d'intérêt écologique, encore une fois, le Collège s'assied sur les prescriptions qui ont été prises dans le temps et continue à favoriser un développement qui, comme le dit M. VISEUR, est loin de participer au développement durable. Je voulais le dire ici pour que les gens de Cibly qui sont tous opposés à cette implantation, ne se sentent pas

abandonnés. Je pense que le combat ne fait que commencer et je pense Messieurs que à l'écologie et au développement durable, vous n'avez toujours rien compris.

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Mais M. l'Echevin, éclairez-nous.

M. BIEFNOT, Echevin : Oh mais je n'ai pas spécialement d'éclairage à donner mais simplement, voilà encore un des dossiers qui aboutit sur la table du Conseil pour lequel il faut régler une série de problèmes. Pour ce qui est de Ghlin, effectivement, même si cette opération permet de maintenir le terrain de motocross, il est vrai également que cela permet aussi de pouvoir envisager des extensions, les demandes d'extension au niveau de l'hippodrome qui participe aussi, qu'on le veuille ou non, à l'image de marque de la Ville de Mons, à l'attractivité des différentes catégories de personnes. Voilà, je pense qu'essentiellement ce dossier s'il permet en tout cas de conserver ce qui était la réellement un patrimoine, la hêtraie, M. VISEUR a raison, j'imagine que la compensation effectivement est une compensation qui, dans l'état actuel des choses, est déjà un peu une part de nature, d'accord, mais n'empêche que sur le papier il fallait préciser les choses et les choses sont faites par cette proposition-ci. Je voudrais revenir maintenant sur l'intervention de M. COLLETTE concernant Cibly. D'abord lui dire que là aussi, que ce soit, je peux comprendre qu'il ne considère pas les sports moteurs comme les sports, c'est son droit, mais enfin, cela reste néanmoins un sport, cela reste néanmoins des sports. Je pense que la vie en société fait que chacun doit pouvoir effectivement d'une manière ou d'une autre, satisfaire ses envies de faire du sport, que cela soit du trial, que cela soit du motocross et je pense que le rôle d'une ville, le rôle d'un Collège est aussi de permettre aux différentes personnes d'avoir accès aux différentes disciplines. Bien. En ce qui concerne Cibly, mais d'abord une chose en ce qui concerne le trial de Cibly, le terril de Cibly, il faut bien savoir que c'est une activité qui existe depuis de très très nombreuses années, une cinquantaine d'années, c'est dire si ce n'est pas jeune et c'est dire si il y a des gens qui y viennent régulièrement. Je pense que M. COLLETTE s'avance beaucoup puisque j'ai participé, pas plus tard que la semaine dernière, jeudi, à une réunion, c'est la réunion préalable à l'étude d'incidences, réunion qui a duré 2 h et demi, pour laquelle il y avait une série de personnes qui étaient venues manifester leur mécontentement mais surtout poser des questions mais il n'y avait pas que des opposants, il y avait aussi des gens qui habitent Cibly, qui habitent au pied du terril et qui sont venues dire leur soutien à ce projet-là. D'autant qu'il s'agit là naturellement d'une activité qui permet de toute façon, là aussi, d'encadrer une pratique qui jusqu'à aujourd'hui est illégale. Alors on ferme soit les yeux et on considère que

cette chose-là qui perdure depuis des années, eh bien on la laisse se poursuivre, avec de temps en temps des interventions de Police, ou on essaie de trouver, sur base d'une formule comme celle-là, un projet qui puisse en tout cas être encadré. Pour ce qui est de Cibly, nous en sommes juste au début, puisqu'il n'y a pas une ligne, si on peut dire. Le dossier viendra et sera instruit, et les citoyens auront l'occasion de voir le projet lorsque l'étude d'incidence aura été réalisée et elle intégrera toutes les remarques et toutes les questions que les citoyens ont posées lors de cette réunion-là, qui au départ était un peu houleuse, mais s'est terminée, je pense, en ayant permis à chaque composant de s'exprimer. Voilà, de toute façon, nous en sommes au début, nous verrons bien ce que les gens vont en dire, après l'étude d'incidence et avec le projet qui sera remis. Mais je pense que dire que toutes les personnes de Cibly sont contre, est un peu exagéré.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

3 NON : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

3 ABSTENTIONS : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTE – 55^e annexe

26^e objet : Modification partielle du PCA n° 3 de Jemappes dit « Puits 28 ». Approbation du mode de passation de marché et du CSC. Amén. du Territ. et des Permis UR07/PCA n°3/Puits 28

ADOPTE à l'unanimité– 56^e annexe

27^e objet : Avenant à la convention du 1^{er} août 2000 relative au placement de planimètres sur le territoire de la Ville de Mons. Amén. du Territ. et des Permis UR07/Planimètres

M. François COLLETTE, Conseiller Communal: Abstention mais on s'est déjà expliqués. Nous réitérons notre abstention sur la transaction qui est proposée à la firme DECAUX comme solution du litige pour la non-construction des abribus.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, M. MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 57^e annexe

28^e objet : Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes de gastronomie sur les fêtes foraines publiques et le domaine public. Fêtes 0703

ADOPTE à l'unanimité– 58^e annexe

29^e objet : Création d'une voirie publique donnant accès à un ensemble d'immeubles à appartements (88) dont une jonction vers la Chaussée du Roeulx à Mons et une esplanade piétonne privée limitrophe aux nouvelles constructions, et ce, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.

1^o) approbation de l'ouverture et du tracé des voiries. 3e/2^e A/8484/CDP/C/3/143

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Madame MERCIER et Monsieur COLLETTE.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère Communale: Merci Madame HOUDART. Ce qui me frappe le plus parmi tous les avis de ceux qui sont contre l'ensemble d'immeubles à appartements situés près de la chaussée du Roeulx, c'est, disent-ils, la perte de la qualité de la vie. Or, la charte du respect de l'autre stipule que chacun doit se sentir bien là où il vit. L'objectif essentiel est d'améliorer le cadre de vie des citoyens. Donc, c'est bien sûr le point de la charte du respect de l'autre sur lequel il faut s'attarder. Or, des bâtiments d'une hauteur de 21 mètres ont une vue directe sur les maisons des riverains qui longent la chaussée. Les zones vertes, disent-ils également, sont quasi inexistantes. Alors, le refrain de Madame ROUHART, après chaque analyse succincte des réclamations et – ça revient souvent – cette réclamation ne remet pas en cause le projet. C'est vite dit. Il faudrait revoir la charte du respect de l'autre, point par point. Merci.

M. François COLLETTE, Conseiller Communal: Je voudrais envisager un autre point de vue par rapport à cet aménagement. Il est effectivement question de créer des

immeubles à appartements. A priori, on est tellement près du Centre Ville, on est pratiquement à la limite de la première couronne qu'il n'est pas critiquable de densifier l'habitat à cet endroit-là. Reste encore à savoir comment on va le faire. Lorsque, vers 1865, on a créé les grandes radiales qui partaient du Centre de Mons après démolition des fortifications, ou en vue de la démolition des fortifications, on n'est jamais allé bien loin, on est allé jusqu'au bout de l'Avenue du Tir, on est allé jusqu'au carrefour Saint-Fiacre, et puis la Ville de Mons s'est dispensée pendant 100 ans, à peu près, d'adopter des plans concrets d'aménagement du territoire. Et c'est comme ça que vous avez, surtout dans ce quartier de la chaussée du Roeulx, toutes des espèces de petites grappes de logements. D'abord on a implanté des maisons le long de la chaussée et puis progressivement, en fonction des espaces libres, on a créé des petits lotissements à l'intérieur, lotissement de la rue de Strasbourg, lotissement de Vérapaz. Il y en a un peu partout le long de cette chaussée du Roeulx parce qu'on n'a jamais développé une réelle philosophie d'urbanisation de ce quartier. Alors, ici, on frôle au grotesque parce que c'est tout un îlot qui se trouve à côté de ce qu'on appelle la rue de Strasbourg, qui est un petit quartier qui est réservé à la circulation locale pour éviter que les gens n'utilisent ce bi-pass pour aller du chemin de la Procession à la chaussée du Roeulx sans passer par le feu. Et donc, ce lotissement de la rue de Strasbourg était fait de petites voiries avec des petites maisons de quatre façades, dans des petits jardins, devant et derrière, et il y avait quand-même une vue d'extension puisque la rue de Strasbourg a deux bras qui débouchent sur le terrain sur lequel se situe la promotion de l'aménagement qu'on nous demande de voter. Eh bien, c'est extraordinaire parce que vous avez deux ébauches de voiries qui viennent du quartier de la rue de Strasbourg qui s'arrêtent à la clôture et on va créer une autre voirie venant de la chaussée du Roeulx qui ne va même pas se connecter avec celle-là et qui va faire, ce que j'estime, un aménagement absolument abscons, on va faire une voirie circulaire pour entrer et revenir à la chaussée du Roeulx, sans même se brancher sur ces voiries qui permettent de rejoindre la rue de la Procession. Alors si c'est ça l'aménagement du territoire à Mons, c'est à se péter la tête au mur! Merci. Ce sera "non"!

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Voilà qui est clair. Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: D'abord j'aimerais répondre à Madame MERCIER. Je crois qu'au sein du CDH, il faudrait peut-être un peu accorder vos violons. Pourquoi? Si je reprends un peu le PV du dernier Conseil Communal du mois de décembre, je

reprends les propos de Monsieur BAILLY et de Monsieur HAMBYE qui disent qu'au Conseil Communal du 23 avril dernier, notre collègue Guillaume HAMBYE avait insisté sur cet aspect: 80 % des recettes communales viennent des additionnelles au précompte immobilier et à l'IPP, donc, la seule façon d'augmenter les recettes, c'est d'augmenter le nombre d'habitants. Voilà ce que le CDH dit. Alors, je ne peux constater qu'une chose, c'est que j'ai été avant mon collègue, Richard BIEFNOT, Echevin de l'Urbanisme, et chaque fois qu'il y a eu des dossiers importants en Ville où le CWATUP demande de densifier davantage les villes, c'est repris dans le CWATUP, eh bien, le CDH a contesté en bordure de ville, le quai des otages. Le CDH a contesté un immeuble à appartements au chemin de la Masure. Maintenant, vous contestez la construction à la chaussée du Roeulx. Je crois que bâtir à Mons n'est pas simple. Nous avons un règlement communal d'urbanisme très strict. Nous avons un Service d'Urbanisme très strict et la plupart des entrepreneurs se plaignent déjà que construire à Mons est un véritable défi et je crois que dans ces endroits, si on ne densifie pas, je ne sais pas où on va densifier. Vous parlez, Madame MERCIER, de la hauteur des bâtiments, mais vous allez à quelques dizaines de mètres de là et vous avez l'ensemble d'immeubles à appartements devant le Delhaize où ils ont une hauteur bien plus haute que 21 mètres. Donc, je crois qu'il y a aussi, il faut en tenir compte, un contexte bâti. Voilà pour ce qui est de la réponse à votre question bien précise. Pour répondre à Monsieur COLLETTE. C'est vrai, il était prévu un raccordement avec le lotissement à côté. Quand j'ai moi-même initié une première phase de ce dossier, j'ai, suite à une pétition des riverains du lotissement voisin, organisé une réunion citoyenne. Tous les citoyens – ils étaient assez nombreux, 50 – 60 dans la Salle des Mariages – n'étaient pas contre le projet présenté mais ce qu'ils voulaient absolument obtenir c'est garder la sérénité qu'ils avaient dans leur quartier, dans leur lotissement. Donc, l'entrepreneur a proposé une possibilité d'un raccordement directement de leur lotissement sur la chaussée du Roeulx. Et c'est la solution qui a été retenue par les Services de l'Urbanisme et par l'entrepreneur pour répondre à des demandes citoyennes. Donc, voilà, ce que je peux, Madame la Présidente, apporter comme élément de réponse.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur COLLETTE.

M. François COLLETTE, Conseiller Communal: Merci Madame la Présidente. En ce qui concerne les gabarits, vous avez compris que je ne suis pas sur le même point de vue que Madame MERCIER. Mais justement, dans le cadre de cette urbanisation de ce quartier, puisque derrière on se retrouve dans le quartier Fariaux, etc. il y a des tas de

connexions à faire. Et je veux dire, le schéma de structures s'ouvrirait aussi sur une réelle urbanisation. Or, effectivement, vous refusez le syndrome Nimby qui est exprimé par les habitants de la chaussée du Roelx mais vous l'acceptez de la part des habitants de la rue de Strasbourg, alors que la rue de Strasbourg, oui, ils sont au calme maintenant, oui, ils veulent garder leur environnement cocoon mais leur quartier était branché par deux voiries pour permettre l'urbanisation. Et dire "je marque ma condescendance à l'égard de ces personnes pour qu'ils conservent leur tranquillité" ce n'est pas ça la vie en société. La vie en société, c'est une série de contraintes et l'urbanisme est faite d'une série de contraintes des personnes les unes par rapport aux autres et au voisinage. Alors, on leur évite à eux – et c'est pour ça que je dis que l'aménagement est abscons – le passage des voitures au prix d'une voirie, qui va déranger qui? tous les gens de la chaussée du Roelx parce que cette voirie va devenir dans leur fond de jardin. Il n'y aura même pas deux fronts de bâtisse sur cette voirie. Il n'y a qu'un front de bâtisse. Et c'est ça qui ne va pas pour une voirie. Donc, si vous avez une voirie qui a un seul front à l'intérieur et rien à l'extérieur, pour sauvegarder d'autres qui sont à front de voirie et qui ne veulent pas laisser passer les voisins sur leur voirie. Ce n'est pas logique. Ce n'est pas raisonnable.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Madame MERCIER.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère Communale: Oui, je crois que Monsieur l'Echevin avait repris certains de mes arguments et nous n'avons pas dit au CDH que nous étions tout à fait contre le projet mais il demandait certains amendements. Voilà, c'est dans le sens-là. Moi, j'ai parlé des zones vertes qui étaient inexistantes. J'ai parlé de la charte du respect de l'autre qu'il fallait revoir. Ça je crois que c'est important qu'on la revoie pour se rendre compte si tout ce qui a été proposé pour cette série d'appartements ne va pas contre la charte du respect de l'autre. Voilà, c'est dans ce sens-là. Nous n'avons jamais dit que nous étions contre le projet mais il demandait à être revu pour trouver certains amendements, certains accommodements.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Je l'entends bien, donc, d'accord avec ce que vous me dites mais je peux vous dire que c'est un projet qui date de déjà bien longtemps, et des amendements il y en a déjà eu. Alors, la difficulté dans ce genre de dossier, c'est d'essayer de contenter un maximum de citoyens. Et on ne saura jamais, dans ce type de dossier, contenter tout le monde. Donc, je crois que les Services de l'Urbanisme et la Région Wallonne essaient toujours de trouver les meilleurs compromis, et c'est là où réside toute la difficulté, évidemment.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

3 NON : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTE – 59^e annexe

30^e objet :Création d'une voirie publique donnant accès à un ensemble d'immeubles à appartements (88) dont une jonction vers la Chaussée du Roelux à Mons et une esplanade piétonne privée limitrophe aux nouvelles constructions, et ce, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.

2^o) approbation du projet de construction. 3e/2e A/8484/CDP/ C/3/143

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

11 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTE – 60^e annexe

31^e objet : Curage des égouts à Mons. Pertuis de l'ancien lit de la Trouille, Boulevard Gendebien et détournement.

Information de la décision du Collège Communal du 04 décembre 2007 en application de l'Article L-1222-3§3 du CDLD. 3e/2e E/2007877.256.03./LH

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur COLLETTE.

M. François COLLETTE, Conseiller Communal: Il est question au point 31 de curage extraordinaire des égouts et plus particulièrement du puits de l'ancien lit de la Trouille. Mais ce point de l'ordre du jour est à mettre en corollaire avec le point 39. Vous m'autoriserez, Madame la Présidente, à aborder les deux questions. Historiquement...

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Pouvez-vous attendre le point 39?

M. François COLLETTE, Conseiller Communal: Je peux attendre le point 39. Eh bien, j'attends alors. Sur le point 31 il n'y a pas de problèmes que le Collège ait fait une inspection.

ADOPTE à l'unanimité – 61^e annexe

32^e objet : Aménagement d'une zone d'aire de jeux et de sports. Section de Ghlin.
Approbation du projet revu. 3e/2^e E/2007/SUB/764.101.02.SB

M. François COLLETTE, Conseiller Communal: Dans les bâtiments de cette aire de jeux à Ghlin, est-ce que j'ai cru discerner un bâtiment qui pourrait héberger le Skate Parc d'Hyon?

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Non.

M. François COLLETTE, Conseiller Communal: Donc, pour le Skate Parc d'Hyon, il n'y a toujours pas de solutions?

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Non.

M. Richard BIEFNOT, Echevin: Le point n'est pas à l'ordre du jour, Monsieur COLLETTE.

ADOPTE à l'unanimité– 62^e annexe

33^e objet : Crèche de Mons, LOT 3 : Electricité. Approbation de l'avenant 1
3e/2^e E/2003/TRI/844.170.LF

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Madame MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère Communale: On est déjà intervenus plusieurs fois sur les montants des avenants. Ici, on est encore à un avenant qui est à 41 %, donc, on votera "non" sur celui-là.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Alors, CDH, non. ECOLO?

M. François COLLETTE, Conseiller Communal: On n'a pas évoqué en Commission que c'était une erreur matérielle de chiffres? Il m'avait semblé à moi, en tout cas.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur l'Echevin?

M. Marc DARVILLE, Echevin: Non, que s'est-il passé ici? Si vous le permettez. On a eu quelques soucis avec des entrepreneurs et on a dû changer en cours de dossier un entrepreneur pour des travaux bien précis, et tant qu'on était sur ce dossier, on a dû revoir complètement le système d'alarme. Donc, on s'est rendu compte que le système d'alarme qui était là ne fonctionnait plus du tout et était réparable et on a refait complètement un nouveau système d'alarme et vous comprendrez que dans une crèche, c'est quand-même important que l'on puisse contrôler les entrées et sorties, donc, il y a un système d'alarme avec un système vidéo pour entrer dans le bâtiment et on a profité des travaux en cours pour réaliser cette alarme.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

6 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, DUQUENNE, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTE – 63^e annexe

34^e objet : Bibliothèque Communale de Flénu, remise en état d'une partie de la toiture. Information de la décision du Collège Communal du 11/12/2007 en application de l'Article L-1222-3§3 du CDLD. 3e/2e E/2007/767.187/CCA

ADOPTE à l'unanimité– 64^e annexe

35^e objet : Acquisition de matériel et équipement pour la crèche de Mons et Jemappes. Ratification des modifications de quantités pour les lots 1 et 3. 3e/2^e E/2007/844.241.02.EC

ADOPTE à l'unanimité– 65^e annexe

36^e objet : Fourniture et pose de tentures et stores dans des bâtiments scolaires. Ratification des modifications de quantités. 3e/2e E/2007/722.144.EC

ADOPTE à l'unanimité– 66^e annexe

37^e objet : Théâtre Royal de Mons, Mission d'Etudes pour la reconstruction de la

toiture principale, Précisions et corrections apportées dans les critères d'attribution repris au CSC. 3e/2^e E/2006/772.213/BA

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Madame MOUCHERON et Monsieur HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller Communal: C'est une mission d'études pour la reconstruction de la toiture principale. Je n'ai pas la chance ni le bonheur d'avoir une formation d'architecte, disons que les honoraires de l'ancien bâtiment des Ursulines l'Artothèque était entre 600 et 700.000 euros. Alors on nous dit qu'on ne peut plus avoir des honoraires de mission d'études sur base d'un forfait et maintenant des honoraires sur base d'un pourcentage. Je veux bien, mais est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un montant maximum? parce que sinon on est à 2.000.000 d'euros d'honoraires. Alors, je suis un néophyte, donc peut-être que vous pourrez davantage m'expliquer parce que là... mais je voudrais quand-même qu'on ait un montant maximum, parce que sinon, 700.000 euros de mission d'auteur pour l'Artothèque, on va être à 1.500.000 d'euros d'honoraires. Or, c'est un bâtiment qui a 50 ans, qui, jusqu'ici... Ici, si on refait cette toiture avec les charpentes, on a construit ça en 1450, donc, je comprendrais qu'on travaille en pourcentage et non en forfait. Mais une toiture qui a 50 ans, qui n'est pas, à mon avis, grevée de mérules ou autres, je ne sais pas... à vous de répondre.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Donc, en termes de pourcentage, nous prenons le pourcentage moyen qui est en cours, au moment de l'attribution du marché. Donc, je crois qu'il est excessivement difficile de donner une limite supérieure ou une limite inférieure, donc, ce sera, en tout cas, fixé dans le cahier des charges. Mais aujourd'hui je ne peux pas vous dire quel est ce pourcentage. Mais il sera fixé dans le cahier des charges.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

11 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTE – 67^e annexe

38^e objet : Atelier Piérart, Phase II, Lot 1 : Gros œuvre, approbation de l'avenant 4 et du décompte. 3e/2^e E/2002/SUB/104.010.CCA

ADOPTE à l'unanimité– 68^e annexe

39^e objet : Boulevard Gendebien, Aménagement et déviation de l'égouttage. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2008/877.300.CDP

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur COLLETTE.

M. François COLLETTE, Conseiller Communal: Au point 31, nous avons avalisé une décision prise en urgence par le Collège, de faire procéder à un curage du pertuis de l'ancien lit de la Trouille. Je m'explique. Au bout du port de Mons, la Trouille partait vers la porte des Guérites lorsque la Trouille était détournée en 1865 par la Machine à Eau et le chemin de rondes, c'est-à-dire, la rue de la Mutualité, puis digue des Peupliers, digue de Cuesmes, etc. le tronçon de la Trouille qui sortait de Mons, pour rejoindre le Pont Canal, a été transformé en pertuis d'égout. Récemment, une société de construction bien connue, parce qu'elle construit notamment à la route d'Ath actuellement à la Place Rainier au Long Col, je dirais que Mons, ville de "créativité" immobilière intense, comme le souhaite le CDH pour renflouer les finances grâce aux recettes des précomptes immobiliers, toujours favoriser quelques promoteurs particuliers dont je ne citerai ici pas le nom parce que c'est en même temps un nom de personne. Donc, pertuis que l'on va visiter pour constater qu'il est envasé ou emboué à 70 %. Va-t-on le remettre en état? Il semble qu'en réalité ce tronçon qui allait du boulevard Gendebien à l'avenue Masquelier, et qui montre que l'ancien circuit de la Trouille est au-delà du front de voirie de la rue du Rivage, a été remplacé par un pertuis qui va en direction de l'avenue de Cuesmes et de l'entrée de l'avenue Wauters, là où la Trouille fait siphon en dessous du chemin de fer. Quel est le statut de ce pertuis? Eh bien, le statut du pertuis est un statut de servitude publique qui grève le terrain privé. Et donc, tout propriétaire qui acquerrait ce bien devait savoir comme ceux qui ont acquis des biens sur le cours du Trouillon Voûté qui sert aussi de pertuis, eh bien, il est limité dans ses constructions par l'existence de cette servitude publique établie en faveur du bien commun. Mais ici, on va faire un cadeau au promoteur. On va détourner le pertuis pour lui permettre de ne pas

limiter sa construction et lui va payer 27.000 € et la Ville va payer 124.000 €. Merci Monsieur le promoteur.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur l'Echevin, vous voulez adresser quelques mots pour les points 31 et 39?

M. Marc DARVILLE, Echevin: Voilà, donc, que se passe-t-il dans ce dossier? Dès le début septembre 2007, au moment des terrassements, il a été constaté que l'égout du boulevard Gendebien prend son exutoire dans le lit de la Trouille, dans la propriété du demandeur. L'ancien lit de la Trouille est donc, après constatation, envasé à plus ou moins 70 %. Quels ont été les travaux réalisés? Du 13 au 28 septembre, il y a eu un curage du puits en propriété privée sur une longueur de plus ou moins 60 mètres. Durant ce curage, il a été constaté la présence de cinq raccordements particuliers en service et que le puits était muré au niveau de l'immeuble Saint-Jacques en l'angle de la rue Masquelier et la rue du Rivage. Donc, malgré ce curage, nous avons constaté que celui-ci se remplissait d'eaux usées en provenance du boulevard Gendebien, Charles-Quint, Winston Churchill, rue Lucidel, jusqu'à 80 % de la hauteur du puits. On a donc, du 29 octobre au 16 novembre, réalisé le curage entre le tronçon 2, tronçon 3, repris sur le plan, après curage, on a constaté que l'ancien puits était arasé jusque 60 à 70 % des bouts compacts, jusque là pris de son exutoire dans la rue Masquelier et sur une longueur de 160 mètres. Les travaux de curage étaient estimés à 416.000 euros TVAC. Le Collège a donc décidé, le 27 novembre, que ce curage était nécessaire pour la pose d'un égout d'un diamètre de 500 mm pour reprendre les eaux usées des cinq raccordements qui se déversent dans l'ancien puits. Donc, pour être clair, il y a eu à un certain moment dans cet égout une autorité, on ne sait pas trop laquelle parce qu'on n'a pas trop là-dessus de dossier antérieur qui a été muré une partie du puits. Evidemment, l'entrepreneur n'est pas responsable de cette situation et la Ville a dû prendre les dispositions pour une déviation qui allait à long terme pouvoir desservir toutes les habitations et la nouvelle construction. La société d'ailleurs a même menacé de poursuivre en justice la Ville si on ne prenait pas les mesures nécessaires et urgentes pour qu'ils puissent continuer leurs constructions parce que leur chantier a été staté, évidemment. Donc, voilà, Monsieur COLLETTE, ce que je peux vous dire dans ce dossier.

M. François COLLETTE, Conseiller Communal: Cela voudrait-il dire que la contribution qu'il paie dans les travaux vise son raccordement parmi cinq autres? Et que

lui paie sa part et les autres ne paient rien? Ce qui est logique. C'est ça? Je pourrai m'abstenir, compte tenu de l'explication que vous avez donnée.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Donc, ECOLO s'abstient.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, M. MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 69^e annexe

40^e objet : Cimetière de Jemappes, Réfection du mur d'enceinte. Ratification des modifications de quantité apportées au CSC. 3e/2^e E/2007/878.270.00/AMN

ADOPTE à l'unanimité– 70^e annexe

Sortie de M. LAFOSSE : 42 présents

41^e objet : Stabilisation et restauration du Pont surplombant la rivière « Trouille » et des abords au lieu dit « Cascade d'Hyon », Approbation de l'avant-projet.
3e/2^e E/2005/482.101/ML/BA

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Madame MERCIER, Monsieur HAMBYE et Monsieur COLLETTE.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère Communale: Merci Madame l'Echevine. Donc, il s'agit en effet de la Cascade et du Pont d'Hyon. Récapitulons, phase 1, c'est stabilité et restauration du pont: 732.963 euros. Oui, entre parenthèses, j'aimerais dire ce que nous avons pensé au CDH. C'est-à-dire que quelques fois nous avons des prix avec TVAC et quelques fois HTVA. Est-ce qu'on ne pourrait pas uniformiser et savoir le dernier prix en fait. Phase 2, aménagement paysager: 2.323.859 euros. Phase 3, installation d'abris didactiques et de bornes signalétiques: 31.921 euros. Ce qui fait en tout 3.088.744 euros. Je lis dans la partie historique, vraiment très passionnante, très intéressante, que les édiles ont créé autrefois un petit canal que l'on appellera le Trouillon. Donc, c'est un cours d'eau artificiel qui n'a rien à voir avec la Trouille. Son rôle étant défensif mais aussi il avait un rôle de drainage. Il recueillait, en effet, les eaux du Mont Panisel. Pendant des siècles, on a pris soin de la Cascade et de tout ce qui

l'entourait. Je suis bien contente personnellement qu'on se penche sur elle aujourd'hui, car le site a été abandonné fort longtemps. Ainsi les arches obstruées seront-elles dégagées? C'est une question que je pose. Je l'espère, sachant que le village d'Hyon est mentionné sur les cartes dès le 15^e Siècle et peut-être même avant. Alors, personnellement je suis vraiment très contente qu'on se penche sur la Cascade et le Pont et je ne suis pas peu fière de ce village où il fait bon vivre.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Ne vous penchez pas trop fort. Monsieur HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller Communal: Petite suggestion, comme il y a 3 millions d'euros d'investissement, est-ce qu'on ne pourrait pas prévoir des caméras pour éviter qu'une bande de vandales saccagent tout et qu'en quelques heures les investissements communaux soient mis en péril. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur COLLETTE.

M. François COLLETTE, Conseiller Communal: Bien, je suis content que ce dossier émerge enfin. J'avais posé des questions et Monsieur l'Echevin n'avait jamais voulu nous répondre. Il avait dit: "Oui, stabilité, ne vous inquiétez pas, c'est stable!". Je constate cependant qu'il y a deux options fondamentales. On vous présente effectivement un énorme investissement mais il se justifie. 732.963 euros pour la stabilité, 2.323.859 euros pour les aménagements paysagers et 31.947 euros pour les abris didactiques. Seulement voilà, ça n'est pas dit clairement, mais je vous rappelle que lorsqu'on a désigné le bureau d'études, vous allez revoir la délibération, j'avais demandé, et le Collège l'avait accepté, que la mission se double d'une mission de faire intégrer une dimension patrimoniale, c'est-à-dire tout simplement de faire classer le pont. Il n'en est absolument pas question dans le dossier de l'auteur de projet, et pour cause, pour ceux qui ont bien lu entre les lignes et vu les références de bas de page, la partie historique était inspirée par votre serviteur notamment, et votre serviteur a fait remarquer ce que l'étude reflète d'ailleurs, qu'en 1777, le pont avait été élargi de 40 cm environ, côté aval, pour en réalité, redimensionner ce pont à la dimension du charroi du 18^e Siècle, qui était plus large que le charroi des siècles précédents. Il y a, ensuite, dans le dossier, un espèce de grand vague. Nous avons accompagné les auteurs de projet jusqu'au Pont de Montignies Saint-Christophe, qui est un pont de la même époque, il n'est pas romain, contrairement à ce qu'on dit, on l'appelle le Pont romain, mais c'est aussi un pont du Haut Moyen-Age, la preuve étant faite que le pont du déversoir de la Cascade date au minimum du 13^e Siècle, dans sa structure, peut-être plus dans ses restes. Et, lorsque j'ai

fait une visite sur place avec le bureau d'études qu'on a baissé la vanne automatique, qu'on a pu voyager à sec sous les arches, j'avais fait remarquer qu'existaient des corbeaux et qu'il serait bon de regarder avec la Région Wallonne, comment on pourrait dégager de la gangue des 40 cm de la fin du 18^e Siècle, la façade ancienne du pont qui pourrait, par comparaison, nous donner des indications historiques très importantes sur l'époque de sa construction. En même temps, j'ai démontré au bureau d'études sur l'amont, la trace du martellement des deux écussons portant les armoiries de la Ville de Mons qui se trouvaient sur deux travées du pont et que des malandrins ont, très récemment dans les dix dernières années, enlevées avec un marteau et un burin, alors que ces armoiries, on connaît l'époque à laquelle le tailleur de pierres les a taillées pour les mettre à cet endroit, on est au 16^e Siècle. Donc, une possibilité de mise en valeur patrimoniale importante du pont dans sa structure originelle qui nécessitait le démontage de 40 cm et je réponds ainsi à Madame Anne-Marie MERCIER, non on ne va pas ouvrir les arches parce qu'elles sont bouchées par ce mur complémentaire. Ça veut dire qu'au point de vue patrimonial, on a voulu considérer que le pont valait "zéro". C'est très clairement dit dans le rapport et pourquoi est-ce dit dans le rapport, parce que, effectivement, si on allait dans une démarche de classement comme monument, qui le mérite bien au même titre que le pont dit "romain" de Montignies Saint-Christophe, on devait interdire la circulation. Ce qui devenait d'office une imposition, une exigence, dès lors que, on essayait de gommer la façade 18^e pour retrouver la façade du 16^e ou avec les éléments antérieurs. Autrement dit, la dimension patrimoine des travaux et du futur, vous l'avez purement et simplement gommée. La seule chose que vous valoriserez de manière touristique c'est: à quoi pouvaient servir un déversoir, une grosse buse et des vannes diverses. Une espèce d'aspect didactique mais on trouve après une étude qui est extrêmement fouillée au plan historique, une conclusion en disant: "de toute façon, on n'a pas d'éléments concernant la datation, alors c'est pas la peine de valoriser ce site comme un monument historique". Mais en réalité, j'ai bien compris. Regardez en quoi consistent les travaux de stabilité. Vous ne verrez rien sur la restauration de ce monument. Qu'est-ce que vous voyez? Vous voyez simplement un gabarit en béton que l'on va poser, qui permettra toujours aux voitures de passer. Et c'est la seule chose qui compte. Ce que vous appelez "stabilité" ça s'appelle encore une fois "passage de voitures". Depuis que le parapet est tombé, vous avez eu des plaintes? Vous avez fait une enquête de Police dans le voisinage? Pour savoir si, effectivement, des gens se plaignaient. Et il y en a toujours. Mais est-ce qu'il y a eu des morts? Est-ce que le

Service d'Incendie est arrivé en retard? Est-ce qu'il y a eu des livraisons impossibles? Est-ce qu'on peut toujours passer à pied, à vélo, en moto ou en cyclomoteur? Est-ce que vous pensez que faire le petit tour par la rue de la Genièvrerie plutôt que par la rue de la Cascade, fondamentalement, ça change la vie des gens? Votre projet de stabilité, c'est juste restaurer la circulation automobile et tant pis pour le monument qui est en-dessous. Je trouve ça scandaleux. Je trouve ça un gaspillage éhonté et, à part ça, on va faire 2.323.000 euros de travaux dans les environs pour faire des promenades avec des passerelles sur les méandres de la Trouille, ce sera très beau, on va, effectivement, reconstituer une partie du vivier, mais le monument ne sert que de support au tablier d'une route. Et c'est tout ce qu'on nous propose aujourd'hui. Je trouve ça absolument misérable! Nul! Infiniment nul dans le cadre d'une valorisation de ce site qui, je vous le rappelle, est classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Quand aurez-vous un peu de hauteur de vue? Quand aurez-vous de l'ambition pour le patrimoine de Mons? Je trouve ça absolument misérable. Et ce sera "non" parce que je vois que les auteurs de projet ont été muselés dans leur proposition.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Allez, Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Pour répondre d'une manière claire à votre question, oui, nous avons eu des plaintes, nous avons eu des pétitions pour rétablir la circulation sur ce pont. Nous sommes d'ailleurs en train de faire une réparation provisoire et cette route devrait être remise en circulation pour le 31 janvier. Nous avons même reçu une plainte d'une commerçante qui disait que son chiffre d'affaires avait très fortement baissé. Oui, j'ai demandé une enquête de Police et une enquête de Police a été réalisée. 90 % des riverains demandent la réouverture de ce pont. L'enquête de Police, je peux vous la faire parvenir, je n'ai aucune difficulté, dès demain je peux vous la transmettre. Donc, en ce qui concerne le projet final, je crois que c'est un très beau projet et je dois vous dire que l'auteur du projet propose dès la finalisation du projet de supprimer la circulation sur le pont. Donc, si le projet aboutit il y a une décision qui va revenir et le Collège et puis le Conseil Communal devra statuer sur cette proposition mais nous n'en sommes pas encore là pour le moment.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Alors, CDH.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère Communale: J'avais posé une question concernant les arches obstruées. J'avais demandé si elles seraient dégagées.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Madame, toutes les saletés, comme vous dites, vont être nettoyées, les briques vont être rejointoyées, on a fait les derniers sondages juste

après la période de pêche et normalement il ne devrait pas y avoir de problèmes de stabilité, on va juste asseoir les assises des piliers, rejointoyer, désherber, nettoyer, enlever les racines, donc, tout ça va être remis avec soin dans un état de propreté, comme vous le souhaitez, et je crois que vous avez raison de le souligner, dans l'ensemble, c'est un beau projet.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère Communale: Merci d'avoir répondu aussi à cette question-là.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Moyennant toutes ces informations...

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, M. MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

3 NON : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

3 ABSTENTIONS : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTE – 71^e annexe

42^e objet : Sous-bassin Hydrographique de la Haine, Ville et réseau de Mons.
Extension pour l'alimentation d'un immeuble quai des Otages à Mons.
Souscription de parts sociales. 3e/2^e A/8486/CDP/C/3/144

ADOPTE à l'unanimité– 72^e annexe

43^e objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la pose enterrée de câbles basse tension rue de la Raquette à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'Urbanisme. 3e/2^e A/8488/CDP/C/3/145

ADOPTE à l'unanimité– 73^e annexe

44^e objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la pose enterrée de câbles basse tension rue Buisseret à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'Urbanisme. 3e/2^e A/8488/CDPC/3/146

ADOPTE à l'unanimité– 74^e annexe

45^e objet : Réfection des routes en béton à Havré et à Jemappes. Approbation de l'avenant 2. 3e/2^e E/2007/421.058.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité– 75^e annexe

46^e objet : Mission d'Études relative à l'amélioration et l'égouttage à l'Avenue du Champ de Bataille à Jemappes. Modification du Cahier Spécial des Charges.
3e/2^e E/2007/421.076/ML/GMS

ADOPTE à l'unanimité– 76^e annexe

47^e objet : Aménagement d'une piste cyclable et piétonnière le long de l'étang du Pont Rouge à Mons. Travaux subsidiés. Crédits d'impulsion 2005.
Approbation de l'avenant 1. 3e/2^e E/2003/SUB/421.068.00.MF

ADOPTE à l'unanimité– 77^e annexe

48^e objet : Modification des équipements de la voirie consistant en l'abaissement des bordures afin d'assurer la continuité de l'accessibilité du trottoir pour les PMR, Rue de Beauval à Obourg dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la construction d'une station de pompage d'eaux usées domestiques avec la réalisation d'un bâtiment technique de basse tension et local dégrilleur. 3e/2^e
A/8489/CDP/C/13/42

ADOPTE à l'unanimité– 78^e annexe

49^e objet : Amélioration de la rue de la Sucrierie pour la création d'une zone de parking, d'une piste cyclable, d'un trottoir et l'aménagement d'un réseau d'égouts et création d'un sentier piétonnier dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la construction de quatre immeuble de 17 appartements chacun. A/8450/CDP/C/3/147

ADOPTE à l'unanimité– 79^e annexe

50^e objet : Modification des équipements de voirie pour la pose d'équipements, Rue Grand Pays (en partie), du Camp, du Bois d'Hayon, de la Basse Cour, Frébutte, du Grand Coron, Raulier, Sainte-Appoline, du Portugal, de l'Yser, de l'Eglise, de Saint-Macaire, des Anglais, de Beauval, Ruelle Plaquette, et Place d'Obourg à Saint-Denis/Obourg, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la pose de collecteurs d'assainissement d'eaux usées et construction de trois stations de pompage enterrées.
3e/2^e A/8451/CDP/C/13/43

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur BAILLY.

M. Eric BAILLY, Conseiller Communal: Je m'excuse de vous interrompre, Madame l'Echevine, mais simplement pour relever un petit paradoxe, un de plus, concernant l'égouttage et la pose de collecteurs d'assainissement au niveau des travaux qui sont ici présentés. On n'a pas de remarque particulière, sauf simplement celle de dire qu'il y a des rues qui seront équipées de collecteurs d'assainissement sans être équipées de collecteurs tout court. Donc, automatiquement, il semblerait utile et nécessaire dans

certaines tronçons de rues de poser, également, puisque les voiries seront ouvertes, des collecteurs, simplement d'eaux usées en même temps que le collecteur d'assainissement. Et il y a des exemples que j'ai cités en Commission mais il y en a d'autres certainement. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin: C'est une excellente idée. Nous allons en aviser l'IDEA.

ADOPTE à l'unanimité– 80^e annexe

51^e objet : Acquisition de matériel pour l'accueil extrascolaire en deux lots. Ratification des modifications de quantité. 3e/2e E/2007/844.242.01/CD

ADOPTE à l'unanimité– 81^e annexe

52^e objet : Acquisition de mobilier pour l'accueil extrascolaire en quatre lots. Ratification des modifications de quantité. 3e/2^e E/2007/844.242.02/CD

ADOPTE à l'unanimité– 82^e annexe

53^e objet : Acquisition de matériel et outillage pour les zones de proximité en 3 lots. Lot 3 : Aspiro-souffleur, Ratification des modifications de quantité. 3e/2^e E/2007/875.250.03.CD

ADOPTE à l'unanimité– 83^e annexe

54^e objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service Electromécanique. Ratification de la modification du Cahier Spécial des Charges. 3e/2^e E/2005/104.016.MV

ADOPTE à l'unanimité– 84^e annexe

55^e objet : Cimetières, acquisition de cellules pour les columbariums et construction (2 lots)
Ratification de la modification des quantités du lot 1 : acquisition de cellules pour les columbariums 3^e 2^e E/2007/878.267.00.SMC

ADOPTE à l'unanimité– 85^e annexe

56^e objet : Installation d'un échafaudage de sécurisation et pour investigations à l'ancienne chapelle du couvent des Ursulines – Approbation addenda 1. 3e/5^e E/2007.771.195.MG

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Madame MOUCHERON.

Juste pour signaler qu'en cohérence avec le vote précédent, on votera "non" sur l'installation d'un échafaudage au niveau de la chapelle du Couvent des Ursulines.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, COLLETTE, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. DUQUENNE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTE – 86^e annexe

57^e objet : Enlèvement d'un transformateur à l'askarel à l'ancienne chapelle du Couvent des Ursulines – Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/5e E/2008.771.200.MG

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère Communale: Là, on s'abstiendra parce que c'est une obligation de la Région Wallonne d'enlever le transformateur, mais c'est encore dans le cadre des travaux sur la chapelle.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, COLLETTE, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. DUQUENNE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

5 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTE – 87^e annexe

58^e objet : Modification des équipements de voirie consistant en travaux de démolition, reconstruction, agrandissement et équipement de voirie existant, allée des Oiseaux à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la construction d'un immeuble à appartements et de maisons. 3e/2^e A/8449/CDP/C/3/148

ADOPTE à l'unanimité – 88^e annexe

59^e objet : École du centre à Obourg, Fourniture et pose de matériel de Gymnastique – Ratification de la modification du bordereau de prix. 3e/2^e 2007/722.150.00.MV

ADOPTE à l'unanimité– 89^e annexe

60^e objet : Aménagement et équipement de voiries, places et squares dans le cadre d'une demande de permis unique portant sur la construction de deux immeubles à appartements et l'exploitation de parkings souterrains et aériens, de commerces ou bureaux à la rue des 3 Boudins à Mons. Approbation de l'ouverture et du tracé des voiries.

3e/2^e A/8492/CDPC/3/149

ADOPTE à l'unanimité– 90^e annexe

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Nous allons maintenant passer aux questions. Nous avons une question de Monsieur VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller Communal: Oui, merci Madame. Je fais d'abord remarquer que c'est une question qu'en principe j'avais intitulée question écrite, mais comme on l'a inscrite à l'ordre du jour, je vais la poser ici parce que je n'ai pas eu de réponse auparavant. C'est à propos des incidents qui ont émaillé le réveillon de Nouvel An au Théâtre. En tout cas des incidents en ce qui concerne l'admission dans la salle, puisqu'il semble que de nombreuses personnes qui avaient acheté un ticket en prévente aient finalement été refoulées à l'entrée. Ça a fait pas mal de remous dans la presse et notamment au point de vue du courrier des lecteurs. Beaucoup de gens ont écrit à ce sujet-là. J'ai moi-même reçu des témoignages personnels d'ailleurs. Alors cette frustration a engendré des troubles et il y a eu des jets de bouteilles, des bagarres, etc., ça n'est pas très bienvenu. La Ville n'était bien sûr pas organisatrice de cette manifestation mais elle avait, semble-t-il, simplement loué les lieux à un "organisateur", un peu entre guillemets, vu ce qui s'est passé, qui apparemment était débordé mais qui a aussi tenu à la presse pour se justifier des propos que je trouve pour le moins délicats, les personnes refoulées n'avaient pas le profil adéquat. En ce qui me concerne, je trouve que là on n'est pas très loin du délit de "sale gueule" et ces propos ont entraîné d'ailleurs des réactions indignées. Alors, les questions que je voulais vous poser c'est: quelles précautions la Ville a-t-elle prises vis-à-vis de l'organisateur pour lui louer le Théâtre pour une semblable manifestation? Est-ce que, par exemple, elle a soumis le contrat de location à des principes d'accessibilité ou une espèce de charte qui serait inspirée de notre charte, celle du bien vivre ensemble? Le Collège a-t-il, à ce jour, réagi vis-à-vis de l'organisateur à propos des incidents mais aussi à propos de ses déclarations? Et si vous avez réagi, dites-nous quelle a été cette réaction. Et enfin, quelles mesures prendra à

l'avenir le Collège pour s'assurer d'une certaine garantie de bonne fin lorsqu'on loue des bâtiments importants comme celui-là à des fins festives ou autres. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur le Conseiller, je vous remercie donc pour votre question écrite et donc, je vais me permettre de vous répondre oralement à celle-ci, notamment pour éclairer nos conseillers sur le sujet qui a été longuement traité par la presse. D'une part, il faut savoir que le Théâtre Royal de Mons est géré par le Manège et c'est donc le Manège qui a procédé à la mise à disposition de l'espace via un contrat de mise à disposition avec l'asbl en charge de l'organisation du Nouvel An. La Ville n'est donc nullement concernée par l'organisation de cet événement. Il n'empêche, bien entendu, que le Collège est particulièrement sensible à l'organisation de telles manifestations, tant en termes de respect du nombre de personnes autorisées qu'en termes d'accessibilité par le plus grand nombre. Mais également sensible, car notre cité doit pouvoir aussi accueillir des manifestations festives pour nos jeunes dans de bonnes conditions. Dans ce cas précis, aucun trouble à l'ordre public majeur n'a été constaté puisqu'il s'avère qu'aucun procès-verbal n'a été rédigé par la Police, qui a pourtant assuré des rondes régulières sur la Grand-Place, la nuit de la Saint-Sylvestre. Néanmoins, nous avons fait état aux organisateurs des critiques formulées à leur égard. Enfin, il est évident que, si à l'avenir, le Collège devait être informé de la moindre attitude contraire aux mesures de sécurité, il demanderait au Manège de ne plus signer de mise à disposition avec l'asbl concernée. Voilà. Merci de votre attention. Alors, nous allons maintenant passer aux interpellations. La première interpellation, Madame MERCIER.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère Communale: Merci Madame l'Echevine. Je vais dire maintenant Mesdames les Echevines, Messieurs les Echevins, chers collègues. Comme je m'adressais au Bourgmestre, je continuerai à dire, je sais, Monsieur le Bourgmestre, que vous avez le souci d'accueillir de nouveaux habitants à Mons, comme on en a parlé tout à l'heure de cette circonstance. Et de fait propriétaires et locataires se sont récemment installés le long des rues Léon Save et Maurice Flament, à deux pas du Mont Panisel. Les demeures forment une nouvelle cité de standing. Pour un peu, on s'arrêterait devant chaque maison. Malheureusement, la route n'est pas à la hauteur. Nids de poules, passages difficiles quand deux voitures se croisent. Cela peut être très dangereux. Un peu plus bas, mais parallèle aux deux rues mentionnées, on trouve la rue Vilaine. Là, c'est catastrophique tant c'est dégradé. Il y a pourtant un immeuble qui porte beau: "Le Molière". Ce ne doit pas être facile pour les voitures qui sortent des

garages de faire des slaloms afin de protéger les essieux et de protéger, tout simplement, leur voiture. Je pense qu'il faudrait agir au plus vite. Merci de votre bonne écoute.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Madame, la volonté du Collège est que toutes les voiries et trottoirs soient dans un état correct afin de fournir à nos concitoyens un cadre de vie agréable et ce, quelque soit le standing des maisons qui les bordent. Bien que les rues Léon Save et Maurice Flament soient à certains endroits plus étroites, je tiens à rappeler que la circulation y est limitée à 50 km à l'heure, et que des ralentisseurs y sont installés afin d'éviter que les voitures circulent à vive allure. J'ai demandé un rapport détaillé sur l'état de ces rues. Et s'il apparaît que des travaux sont nécessaires, ceux-ci seront planifiés selon nos possibilités budgétaires. En ce qui concerne la rue Vilaine, le Collège, conscient de son mauvais état, a prévu la réfection de son revêtement dans le cadre d'un crédit "réfection des revêtements routiers" du Budget Extraordinaire 2007. Le Collège, en sa séance du 4 décembre 2007, a désigné l'adjudicataire des travaux. Ces derniers seront réalisés durant le premier semestre 2008.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère Communale: Merci Monsieur l'Echevin. Je reviens un tout petit peu sur les routes Léon Save et Maurice Flament, Léon Save surtout parce que c'est là que cette rue est la plus étroite avec un tournant qui est assez dangereux. Alors, je ne sais pas très bien non plus comment on a arrangé tout ça mais certaines maisons ont des trottoirs énormes et la route est toute étroite. Comment ça se fait?

M. Marc DARVILLE, Echevin: Ça, ça dépend des alignements de voirie. Nous avons un géomètre et lorsqu'un permis d'urbanisme est délivré, on profite pour faire ce qu'on appelle un alignement et ces alignements sont réalisés suivant la place des voiries.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Deuxième interpellation, l'interpellation de Monsieur Guillaume HAMBYE, concernant le patrimoine monumental.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller Communal: Une des caractéristiques de notre Ville de Mons, c'est son patrimoine monumental. Mons a été reconstruit pendant le 18^e Siècle et incarne et représente la perfection architecturale atteinte à l'époque de la philosophie des Lumières. Depuis près de cinq années, la Région Wallonne a lancé la mise à jour d'un inventaire de notre patrimoine monumental. Pour le canton de Boussu, Hensies et Quiévrain, l'inventaire a été réalisé. Nous demandons donc que ce soit fait pour Mons, mais l'inventaire réalisé pour Boussu, Hensies et Quiévrain c'est un

reportage photographique, alors que les inventaires qui avaient été faits dans les années 73 et 75 sont généralement beaucoup plus détaillés puisqu'on reprend chaque maison et avec le souci du détail, on décrit. Alors, dans le cadre de notre projet capitale européenne de la Culture, il nous semble important de demander à la Région Wallonne un inventaire d'urgence, mais qu'il soit fait par un historien spécialiste en architecture, qui aurait pour mission d'actualiser de manière précise et complète notre patrimoine et ce, en vue des expositions, comparaison avec l'ensemble de notre territoire européen. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur l'Echevin, Monsieur Richard BIEFNOT.

M. Richard BIEFNOT, Echevin: Oui, merci Madame la Présidente. Monsieur le Conseiller, vous l'avez signalé, il existe bien un inventaire qui date des années 70. Nous en avons connaissance et vous avez raison, celui-ci doit être remis à jour. Mais d'ailleurs, ce travail a déjà commencé à l'initiative de la Région Wallonne et actuellement deux attachés au patrimoine, licenciés en archéologie et en histoire de l'art, travaillent à temps plein et cet ouvrage devrait être publié vers 2010 tenant compte de l'importance. Nous avons d'ailleurs été contactés en juillet 2007 par la Région afin d'initialiser ce travail, la responsable actuelle du Service de l'Urbanisme est d'ailleurs l'interface avec la Région Wallonne. Nous partageons évidemment vos attentes et nous profiterons de cette occasion pour réinsister auprès de la Région Wallonne de manière à connaître l'état d'avancement de cette mise à jour du patrimoine.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller Communal: Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur VISEUR pour les panneaux solaires photovoltaïques.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller Communal: Oui, merci. Lorsque nous avons eu le mois dernier le débat budgétaire, j'avais posé notamment la question de savoir si les panneaux solaires photovoltaïques pouvaient bénéficier des primes qu'on accorde jusqu'à présent aux panneaux solaires thermiques et pour lesquels il existe, effectivement, un article budgétaire au budget de 2008. A ce moment-là, je n'ai pas eu de réponse claire à ma question, raison de mon interpellation aujourd'hui, parce qu'au moment où le photovoltaïque décolle enfin, moi, je trouve qu'il serait de mauvais aloi de ne réserver les primes qu'aux seuls panneaux solaires thermiques. Je crois qu'il ne s'agit pas dans l'immédiat de modifier le budget si on l'accepte, il s'agit simplement que le Collège puisse s'engager à procéder à un ajustement budgétaire en temps opportun si le

poste qui était prévu au budget ne permettait pas d'honorer toutes les demandes de primes, photovoltaïques compris, ce qui en soit serait évidemment une bonne nouvelle. Alors, j'espère que la réponse du Collège sera positive et dans ce cas-là, je demande au Collège de s'engager à donner toute la publicité nécessaire à cette décision, sites Internet, magazines, etc., que les citoyens soient avisés que s'ils installent des panneaux solaires sur la Ville de Mons, ils auront une prime venant de la Ville. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin: C'est positif.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller Communal: Y compris pour la publicité?

M. Marc DARVILLE, Echevin: Donc, Monsieur VISEUR, l'élargissement de la prime communale accordée aux panneaux thermiques et donc, l'extension aux panneaux photovoltaïques est actuellement étudiée. Un rapport sera prochainement présenté au Collège et le nouveau règlement de primes sera ensuite soumis au Conseil. Cela doit passer au Conseil. Donc, nous devons modifier la réglementation. Ce nouveau règlement fera l'objet de toute la publicité nécessaire afin d'augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire de notre entité. Si le crédit alloué venait à être insuffisant, une modification budgétaire sera envisagée au moment opportun.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Voilà, maintenant on passe à Monsieur HAMBYE, de nouveau, pour le développement culturel de la Ville et notamment les rénovations des toiles et peintures murales de Sainte-Waudru. On a le choix parce qu'il y en a beaucoup, Monsieur HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller Communal: Je les réserve sous forme d'interpellation. Notre ville a été décrétée Capitale culturelle de la Wallonie et ce, depuis la régionalisation de notre Royaume. Depuis cette date, de nombreuses rénovations de nos sites culturels ont été effectuées. Je ne les cite pas toutes, entre autres, Théâtre Royal, Manège, Site des Abattoirs, Nouveau BAM. Nos nouvelles infrastructures, quand elles n'ont pas été modernisées pour d'autres, d'autres ont été rajeunies dans le but d'accueillir toujours mieux et toujours plus de manifestations culturelles et artistiques. Un point seulement que l'on pourrait encore davantage travailler pour sensibiliser les entreprises et les particuliers à notre développement culturel. Pour une entreprise ou un particulier, acheter une œuvre d'art, ce n'est pas fiscalement ou "comptablement" déductible. Par contre, louer une œuvre d'art, c'est fiscalement déductible. Alors, ne pourrait-on pas envisager de développer un service qui mettrait à la disposition des entreprises et des particuliers des œuvres d'art de la Ville de Mons ou du CPAS, pour

une durée d'un an, moyennant une location couverte par une compagnie d'assurance? Cela aurait pour effet de susciter de l'intérêt pour notre patrimoine culturel mobilier, de faire rentrer des recettes dans le budget de la Caisse Communale qui pourrait les affecter à l'organisation de Grands Evénements Culturels. Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation et l'embellissement de la Collégiale Sainte-Waudru, un programme de rénovation des grandes toiles et peintures murales a été engagé depuis une dizaine d'années. Un appel au public a d'ailleurs été lancé pour une opération de mécénat en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin. Une déduction fiscale avait même été accordée pour les mécènes. Pourquoi réserver cette possibilité seulement au patrimoine religieux? Ne pourrait-on pas envisager de lancer le même programme, le même type de campagne de mécénat au profit du patrimoine mobilier profane de notre Ville? On pourrait restaurer les toiles ici. Le Petit Singe, faire une datation au Carbone 14 et ainsi de suite. Les Services de la Culture et du Patrimoine de la Ville de Mons ne pourraient-ils pas lancer, en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, un programme de rénovation de certaines parties notre Hôtel de Ville – Salon des Commission et ainsi de suite – restauration des toiles ou peintures caractéristiques du Groupe Nervia, Anto Carte, peu importe, patrimoine ancien ou moderne, ce sont des exemples parmi des centaines, voire des milliers. Il n'y a aucune raison de privilégier seulement la restauration de notre patrimoine religieux au détriment de notre patrimoine culturel mobilier profane. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Monsieur HAMBYE, en ce qui concerne la location des œuvres d'art de la Ville, vous devez savoir que la Ville de Mons a la gestion de deux collections importantes qui ont fait l'objet d'une donation, à savoir les collections Neiryneck et Duvivier. La Ville n'est nullement propriétaire et donc, il nous est impossible de procéder à leur location. Par ailleurs, le Service de la Culture avait dernièrement étudié cette possibilité pour nos œuvres. Il ressortait du dossier que cela représentait une gestion relativement compliquée, dont une nécessité de personnel exclusivement détaché à ces missions, avec en retour un revenu minime et un risque élevé de dégradation des œuvres prêtées. Raison pour laquelle le Collège ne s'est jamais engagé dans cette voie. En ce qui concerne l'appel aux dons via la Fondation Roi Baudouin, il est à préciser que la fondation intervient de façon tout à fait exceptionnelle sur des biens considérés comme "en péril". Elle constitue d'ailleurs un jury pour attester de l'opportunité de constituer un appel aux dons. Un dossier existe au Service de la Culture en vue de restaurer la tapisserie de la Salle des Sacquiaux aux fins d'être

envoyée à la Fondation Roi Baudouin. Nous prenons bonne note de votre suggestion, bien entendu, visant la mise en place d'une collaboration effective entre la Ville et la Fondation Roi Baudouin et nous prendrons contact avec cette dernière pour examiner les différentes pistes. Voilà, merci à vous. On va continuer avec vous, s'il vous plaît. "Appel aux candidats retraités pour tenir une permanence pour veiller à la propreté des toilettes publiques".

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller Communal: Oui, pour ceux qui ont la chance et le bonheur d'aller au Festival International du Film d'Amour qui a lieu à Imagix, quand vous vous rendez aux toilettes, vous voyez des toilettes propres, nettes avec une personne qui s'en occupe, avec sous-entendu une société "Madame Pipi". Je vais résumer mon interpellation. Ici, dans la Cour Barrabas, il y a des belles toilettes mais elles sont toujours sales et crasses et pas avenantes. Je vous demande simplement si on ne pouvait pas trouver une formule qui allierait, je dirais, l'intéressement pour ceux qui assureraient l'entretien, et ça peut même se faire sous société, parce que, il y a vingt ans, le Ministre Maystad avait déjà dit qu'il n'inquiéterait pas "Madame Pipi" de la gare de Bruxelles. Je vois que maintenant on fait des sociétés. Pas uniquement les mandataires publics mais même les "Madame Pipi" font des sociétés. Donc, je me dis que peut-être ça pourrait être intéressant. Voilà.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller Communal: Monsieur DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Cher Collègue, les toilettes de l'Hôtel de Ville sont nettoyées deux fois par jour avec le plus grand soin. Néanmoins, certains usagers oublient les règles de base d'utilisation de ces lieux, nous le déplorons. L'instauration d'une redevance, même modique, pour l'utilisation de ces toilettes risquerait d'encourager certains usagers à se soulager dans les rues proches de la Grand-Place, ce qui nuirait fortement à la propreté de cette ville.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: On continue? Les trottoirs de la rue des Dominicains.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller Communal: Voilà, simplement entre le numéro 2 et le numéro 20, le trottoir présente de singulières déficiences depuis quelques années. Dans la mesure de vos possibilités financières très ténues, pourriez-vous y remédier? Car pour des personnes à mobilité réduite, le passage à certains endroits peut être une source et une cause de responsabilité. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Est-ce qu'on peut le faire Monsieur DARVILLE?

M. Marc DARVILLE, Echevin: Cher Collègue, vous allez nous conseiller la Chaudfontaine et le Coca-Cola dans une autre interpellation. Ici, je vous conseille la consommation de feuilles de ginkgo, qui est une plante d'Extrême Orient, réputée pour améliorer la mémoire. En effet, je tiens à vous rappeler que la réflexion complète, voirie trottoirs, égouttage et réalisation d'un plateau de la rue des Dominicains est prévu au plan triennal 2007-2009, année 2008 qui a été approuvé par le Conseil communal en date du 24 septembre 2007. Les travaux sont estimés à 458.989 euros et d'ailleurs une réunion citoyenne a été organisée, que j'ai présidé, le 20 mars 2007 afin de tenir compte des avis des riverains dans l'élaboration de ce projet. Les travaux devraient donc commencer en 2009.

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : La ruelle de l'Atre.

M. HAMBYE, Conseiller : Oui, le promeneur qui déambule pour la première fois dans notre cité est tout de suite frappé et charmé par la beauté de nos rues, venelles et ruelles anciennes. L'Administration communale de Mons a d'ailleurs, depuis près d'une vingtaine d'années, développé, intensifié avec succès le parcours piéton et pédestre de notre cité. On peut citer le passage entre la rue d'Enghien, ruelle Victor Hugo et ainsi de suite, rue Marguerite Bervoets, rue d'Havré, quartier Rachot. Mais pour le passant ou le riverain de la rue d'Havré, rue des Groseilliers, rue du Gouvernement, rue de la Biche qui se promène dans la rue de l'Atre, puis ruelle, cela change de cadre. Un univers de type "Bronx" ou un environnement digne d'un métro suburbain de banlieue laissée pour compte s'est peu à peu installé au mépris le plus total de la qualité de vie des riverains et du patrimoine architectural montois puisque nous sommes d'ailleurs en présence d'un site classé ici. Je demande donc au nom des riverains de ladite ruelle et au nom des habitants du quartier, rue d'Havré, rue des Groseilliers, rue du Gouvernement, de veiller à la propreté et à la salubrité et de rétablir un cadre normal auquel les riverains et habitants ont droit. De nombreux efforts ont été d'ailleurs faits par votre Administration dans la lutte contre le vandalisme urbain. Ce type d'incivilités urbaines a été à nouveau sanctionné pénalement. Nous vous demandons d'accentuer la répression de ce type d'incivilités pratiquées par des bandes organisées. Par ailleurs, la ruelle de l'Atre, ruelle et rue, qui longent et jouxtent les bâtiments classés de l'Eglise Saint-Nicolas, dont la façade avant a la chance d'être enrobée depuis plus de 15 ans d'une magnifique couverture d'acier, peut être fermée chaque nuit par des grilles qui ne demandent qu'à fonctionner. Des clefs pourraient être remises à des riverains comme cela se fait dans

d'autres endroits ; de la sorte cette ruelle serait inaccessible aux vandales qui saccagent notre belle cité. Merci.

M. DARVILLE, Echevin : Monsieur. La ruelle de l'Atre est régulièrement nettoyée comme l'atteste le reportage photos en ma possession. Ces photos je les ai demandées vendredi, elles ont été réalisées vendredi...

M. HAMBYE, Conseiller : Je parle des tagueurs...

M. DARVILLE, Echevin : laissez-moi finir, laissez-moi aller jusqu'au bout. Néanmoins, la présence de tags donne un sentiment d'insécurité et de malpropreté. La cellule anti-tags est actuellement dans l'impossibilité d'intervenir avec le matériel en sa possession vu l'étroitesse de cette ruelle. Du matériel moins encombrant dénommé «skid gom » est actuellement en commande et sera réceptionné dans peu de temps. Ce matériel permettra à la cellule anti-tags de remédier à cette situation. La réfection de l'éclairage public est prévue dans le cadre du plan Mercure. Le choix des nouveaux luminaires se portera sur des luminaires plus hauts que ceux actuellement existants et donc moins exposés au vandalisme.

M. HAMBYE, Conseiller : Pour les grilles, on a une idée, cela peut se fermer, cela ne peut pas se fermer, des grilles ?

M. DARVILLE, Echevin : Pour cela, je demanderai pour avoir un rapport de police et d'avoir l'avis de la police à ce sujet.

M. HAMBYE, Conseiller : Merci.

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Allez, la dernière interpellation, toujours M. HAMBYE et toujours la réponse de M. DARVILLE.

M. HAMBYE, Conseiller : Oui, à l'occasion d'un drink du quartier des habitants du Beffroi, j'ai été interpellé par plusieurs habitants, sur l'état du Square Saint-Germain. Je voudrais vous avouer que c'était dans mes tablettes au niveau des interpellations puisque le mur de soutènement du Square Saint-Germain ainsi que la balustrade du côté de la rue de la Poterie se sont effondrées. Alors, M. DARVILLE me dira peut-être que c'était prévu au budget. Je ne m'en souviens plus et je n'ai pas la chance d'être membre du Collège et de tout lire comme vous. Alors, quels sont les projets des autorités communales au sujet de ce site touristique majeur ? En effet, en tout cas du temps de mon enfance, ce site était repris en photo dans tous les parcours touristiques et culturels puisque du bas jusqu'à Saint-Germain, quand on est en face de la banque CBC pour ne pas la citer, on voit directement la façade du Beffroi qui est magnifiquement restaurée. Donc, au milieu de ce Square Saint-Germain se trouve une fontaine qui fonctionnait au

grand bonheur des passants et des touristes. Nous avons un budget difficile et les moyens financiers ténus de notre Ville mais vu la grande technicité acquise par les services de la Ville de Mons en matière de fontaines, vu l'expertise acquise par les services techniques, vu l'expérience des services des marchés publics, vu la compétence des conseils juridiques de la Ville de Mons dans ce domaine, ne pourrait-on pas rénover cette fontaine et au besoin faire appel à du mécénat ? Le mécénat c'est une entreprise qui aide un pouvoir public à rénover. Alors, nous avons souvenance qu'il y avait des comparaisons qui, je crois, ne sont pas à reprendre et je ne vais pas ici je dirai parler d'un problème qui je crois est une croix pour notre Bourgmestre qu'il doit porter mais simplement je vais dire, pourquoi ne pourrait-on pas rénover cette fontaine avec des moyens privés, de sociétés extérieures, on n'aurait pas de problème de budget, pas de critiques et pourquoi pas, j'avais dit Spa Monopole ou Chaudfontaine, ce serait un beau mécène pour de l'eau. Voilà, merci.

M. DARVILLE, Echevin : M. HAMBYE, là je suis très fâché... Le caractère ironique envers le personnel de la Ville que vous employez dans votre intervention ne m'a pas échappé. Je leur en ferai part et ils jugeront eux-mêmes de la pertinence de votre intervention. Pour ma part, je tiens à souligner la qualité du travail effectué que ce soit par le personnel des services techniques ou le personnel des marchés publics, avec respectivement à leur tête M. BENRUBI et Mme ORBAN avec qui je suis très fier de collaborer. Vos fanfaronnades verbales n'ont d'égal que votre méconnaissance des dossiers en cours. En effet, la réfection complète de ce square dont le caractère exceptionnel n'a pas échappé au Collège, fait l'objet d'une fiche dans le cadre du plan de Convergence. Le projet rentré est de très grande envergure et il comprend la réfection complète de la clôture en fer forgé, la remise en état de la fontaine et le réaménagement complet du parc. Nous saurons début avril si ce projet a été retenu. Dans la négative, les services techniques établiront un projet de remise en état de la balustrade actuellement endommagée. Dans tous les cas, si nous devons faire appel à un mécénat de style Coca-Cola, nous veillerons, vu le profil de notre Bourgmestre à ce que ce soit du Coca light.

M. HAMBYE, Conseiller : Demander la réfection d'une balustrade, ce n'est pas mettre en cause le personnel de la commune. Merci.

M. COLLETTE, Conseiller : Je peux apporter ma contribution sur cette fameuse fontaine. Savez-vous comment on appelle la fontaine du Square Saint-Germain ? Elle s'appelle la Fontaine de la Vanité et savez-vous pourquoi elle s'appelle la Fontaine de la

Vanité ? Parce que en fait elle était construite et conçue pour fêter le 100^{ème} anniversaire de l'Indépendance de la Belgique et rendre hommage aux montois qui sont morts durant les journées de septembre à Bruxelles. Mais, de noms de montois morts aux journées de septembre à Bruxelles, pas un. Par contre, le nom du Bourgmestre et de tous les Echevins de l'époque, « Vanitas-Vanitatis ». Autrement dit, si vous voulez trouver un mécène, demandez au Collège de remplacer le nom des anciens par le leur, ils se feront un plaisir de la restaurer.

Mme HOUDART, Echevine-Présidente : Nous allons passer au huis clos sur ces paroles de M. COLLETTE. Merci à la presse et au public.

La séance s'ouvre à huis clos avec 42 présents

Sont absents : M. DI RUPO, Mme KAPOMPOLE, M. LAFOSSE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

61^e objet : Intercommunale IDEA – Démission d'un représentant Ville à l'AG.

Désignation de son remplaçant. Sec.com. CI2007/Idea/Modif AG/JYD

ADOPTÉ – 91^e annexe

62^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Constitution d'une réserve de promotion au grade de Chef de Service administratif.
GRH 27GEN/239/2007

ADOPTÉ – 92^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps accordée à une employée d'administration dans le cadre de l'assistance médicale apportée à sa mère. GRH 10126

ADOPTÉ – 93^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un employé d'administration.
GRH 2913

ADOPTÉ – 94^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 2/3 temps accordé à une graduée en Sciences Juridiques. GRH 11370

ADOPTÉ – 95^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à un Chef de Service administratif. GRH 3294

ADOPTÉ – 96^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- f) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps dans le cadre du congé parental accordée à un agent de niveau 1. GRH 12446

ADOPTÉ – 97^e annexe

63^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Octroi d'un congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière accordée à une éco-conseillère de niveau 1 – Dérogation et autorisation. GRH 16/11629.3

ADOPTÉ – 98^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations à 4/5e temps à un agent de niveau 1. GRH 16/12196.4

ADOPTÉ – 99^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Prolongation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5^e temps accordée à une employée d'administration. GRH 16/10661.2

ADOPTÉ – 100^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Modification de la durée de l'interruption de carrière octroyée à une employée d'administration. GRH 16/10489.8

ADOPTÉ – 101^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à un ouvrier qualifié. GRH 16/10855.27

ADOPTÉ – 102^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

64^e objet : SERVICES TECHNIQUES – Désignation d'un Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme. GRH 04.52

ADOPTÉ – 103^e annexe

65^e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié définitif.
GRH 11071

ADOPTÉ – 104^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Démission honorable accordée à un ouvrier qualifié définitif. GRH/3498

ADOPTÉ – 105^e annexe

66^e objet : SERVICE INCENDIE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur stagiaire.
SI/GRH 18210

ADOPTÉ – 106^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Promotion de 2 sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs au grade de caporal dans
2 emplois vacants du département Incendie. SI/GRH/28GEN 2007/11506/12087

ADOPTÉ – 107^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

67^e objet : Désignation de représentants PO au sein du Conseil de participation de
l'Internat autonome de la Communauté française. 8^e/3^e 64 cp

ADOPTÉ – 108^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

68^e objet : Commission paritaire locale. Représentation de la Ville de Mons –
Modifications. 8e/1^e 1627

ADOPTÉ – 109^e annexe

69^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e
3033/3410/3142(2)/3376(3)/3476/3260/3454/3481(2)/3543/3483(2)/3502

ADOPTÉ – 110^e à 125^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Désignation pour 12 périodes/semaine d'une institutrices maternelles à titre
temporaire dans un emploi vacant. 8^e/1e 3476

ADOPTÉ – 126^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental d'une institutrice maternelle. 8^e/1^e 3325

ADOPTÉ – 127^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Demande de mi-temps médicale suite à un congé de maladie d'une institutrice maternelle définitive. 8^e/1^e 6925

ADOPTÉ – 128^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Désignation d'institutrices maternelles, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/1^e 3476/3142(2)

ADOPTÉ – 129^e à 131^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- f) Détachement auprès d'un autre Pouvoir Organisateur d'une maîtresse spéciale de religion catholique définitive pour l'année scolaire 2007-2008. 8^e/1^e 8156

ADOPTÉ – 132^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- g) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8^e/1^e
3669(2)/3372/3475/3280/3617/3681/3482/3674(2)/3675/3676(2)/3677(2)/3028/
3528/3682/3571/3683(2)

ADOPTÉ – 133^e à 152^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- h) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de morale laïque. 8^e/1^e 3617

ADOPTÉ – 153^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- i) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire dans le cadre de l'immersion linguistique. 8^e/1^e 3435

ADOPTÉ – 154^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- j) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion orthodoxe. 8^e/1^e/1633

ADOPTÉ – 155^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- k) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion orthodoxe. 8^e/1^e 3201/3212

ADOPTE – 156^e et 157^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- l) Ratifications de fonctions d'une institutrice primaire. 8^e/1^e 1191

ADOPTE – 158^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- m) Désignation à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices primaires.
8^e/1^e 3526/3232/3372

ADOPTE – 159^e à 161^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- n) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type I d'une maîtresse spéciale de religion catholique définitive. 8^e/1^e 6033

ADOPTE – 162^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- o) Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire. 8^e/1^e 3232

ADOPTE – 163^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 70^e objet : ACADEMIE DES METIERS, DES ARTS ET DES SPORTS Démission honorable d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle.
8^e/2^e 6406

ADOPTE – 164^e annexe

71^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Désignation d'un professeur de guitare, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 8529

ADOPTE – 165^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de piano. 8^e/2^e 6737

ADOPTE – 166^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Modification de la délibération du 19.11.2007 portant réaffectation d'un professeur de formation musicale. 8^e/2^e 3186

ADOPTE – 167^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Désignation d'un sous-directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e/2^e 7550

ADOPTE – 168^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Désignation d'une Directrice à temps plein, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 6692

ADOPTE – 169^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

72^e objet : Désignation des représentants de la Ville de Mons à l'ASBL « RAEC Mons ». Sports 4/4 Divers

ADOPTE – 170^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

73^e objet : Désignation de 4 représentants de la Ville de Mons dans le cadre du Comité d'accompagnement constitué pour la structure extrascolaire « Les Galipettes » de Jemappes. Jeunesse

ADOPTE – 171^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Mme la Présidente constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2007.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

L'Echevine-Présidente

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Catherine HOUDART.

=====